

# **Rapport d'activité 2020**

## **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

### **SOMMAIRE**

**ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE**  
**ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **AGENCE**

QUI SOMMES-NOUS ?  
EN CHIFFRES  
ORGANISATION ET GOUVERNANCE  
LE PILOTAGE TERRITORIAL PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE  
LES PARTENAIRES  
CARTOGRAPHIES  
TEMPS FORTS

#### **L'AGENCE FACE A LA CRISE**

- UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES VOLONTAIRES
- UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ORGANISMES

#### **DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA JEUNESSE**

LES DISPOSITIFS  
L'ACCÈS DE TOUS LES JEUNES À L'ENGAGEMENT  
UN RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL  
LES 10 ANS DU SERVICE CIVIQUE  
DES TRAVAUX D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATION VARIÉS  
LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES JEUNES

## **LES ORGANISMES PARTENAIRES, AU CŒUR DE L'ACTION DE L'AGENCE**

LES ORGANISMES, BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE PAR  
L'AGENCE

UNE INGÉNIERIE DE PROJETS ADAPTEE AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES

LE CONTROLE, UN ENJEU ESSENTIEL

## **EXÉCUTION FINANCIÈRE 2020**

## **DONNÉES BUDGÉTAIRES 2020**

**ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE**

**ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

## L'AGENCE

### QUI SOMMES NOUS ?

Depuis le 1er janvier 2016, l'Agence du Service Civique est :

- Un groupement d'intérêt public (GIP) créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique et aujourd'hui composé de l'Etat, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'association France Volontaires.
- Un opérateur aux prérogatives élargies en 2016 à l'issue de la réorganisation de l'Institut national jeunesse et éducation populaire (INJEP), concrétisée par la loi n° 2015- 917 du 28 juillet 2015.
- L'agence nationale française pour la mise en œuvre du programme européen Erasmus + Jeunesse, dont la désignation a été acceptée par la commission européenne le 17 mai 2016. L'Agence met également en œuvre le Corps européen de solidarité.
- La structure qui, au nom de l'Etat, met en œuvre le Service Civique.
- Un centre de ressources « SALTO-YOUTH Euromed » pour la coopération euro-méditerranéenne, qui outille et forme les partenaires de cette zone géographique.
- Un point national d'information pour le sport, relai national du volet « sport » du programme Erasmus+.

### LE SERVICE CIVIQUE

A été créé par la loi du 10 mars 2010 pour succéder au service civil, qui avait été conçu en 2006 dans l'optique de remplacer le service militaire, suspendu en 1996.

Inscrit dans le code du service national, le Service Civique vise à « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » en offrant à toute une génération l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables. Levier pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes, il accompagne également le déploiement des politiques publiques par les missions d'intérêt général que les volontaires effectuent en France ou l'étranger. Les volontaires s'engagent dans des organismes sans but lucratif (notamment des associations), des services de l'État ou des collectivités territoriales, dans 9 domaines d'intervention (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

### LE PROGRAMME ERASMUS+

Il constitue le principal levier d'action de l'Union Européenne pour déployer une politique à destination de la jeunesse de notre continent. Héritier du programme « jeunesse en action », le volet « jeunesse » d'Erasmus, dont l'Agence a la responsabilité, s'appuie sur l'éducation non formelle. La mobilité, la prise de parole face aux décideurs, les expériences collectives avec d'autres jeunes issus de l'Union européenne, l'acquisition de compétences, la formation et le partage de bonnes pratiques entre les structures et professionnels de jeunesse constituent les principaux champs de ce programme. Il contribue à renforcer la citoyenneté européenne, par-delà les enjeux d'études, de formation ou d'employabilité. Par ailleurs, le centre de ressources SALTO Euromed contribue à cette mission en permettant à des organisations de jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée de renforcer leurs compétences et de participer à des projets Erasmus+ Jeunesse et Corps européen de solidarité. »

## **LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ**

A été créé en 2018 et se compose jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de trois volets : volontariat ; stage et emploi ; projets de solidarité. Ce programme a été créé par l'Union européenne afin de donner aux jeunes la possibilité de s'engager dans leur pays ou à l'étranger afin d'aider des communautés ou des personnes dans toute l'Europe.

## EN CHIFFRES

En 2020, le Service Civique a accueilli près de 132 000 volontaires

520 000 volontaires depuis 2010

+ de 10 300 organismes agréés

**Les mots ou expressions associés au Service Civique : Jeunesse, Volontariat, Engagement, Utile, Solidaire, Aide, Responsabilité, Expérience, Découverte, civisme Apprendre, association.<sup>1</sup>**

Thématique de mission les plus sollicitées	2020
1 - Education pour tous	36%
2 - Sport	15%
3 - Solidarité	26%
4 - Culture et loisirs	10%
5 - Environnement	6%
6 - Santé	3%
7 - Mémoire et citoyenneté	3%
8 - Développement international et action humanitaire	0,6%
9 - Intervention d'urgence	0,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

Age moyen : 21 ans

61 % femmes et 39 % d'hommes

8 % bénéficient de l'indemnité complémentaires sur critères sociaux

12 % sont issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

0.9 % réalisent une mission à l'international

1.4 % sont en situation d'handicap

Satisfaction des volontaires :

91% sont satisfaits de leur mission – 96% recommanderaient le Service Civique à leur entourage

---

<sup>1</sup> Sources : Baromètre IFOP 2019 – Personnes âgées de 26 ans et ayant entendu parler du Service Civique

	Part des missions
Diplôme de plus de BAC+2	21%
Diplôme de niveau BAC+2	14%
BAC	42%
CAP-BEP	7%
Pas de diplôme	16%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

	Part des missions
Demandeurs d'emploi	39%
Etudiants	31%
Inactifs	26%
Salariés	4%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

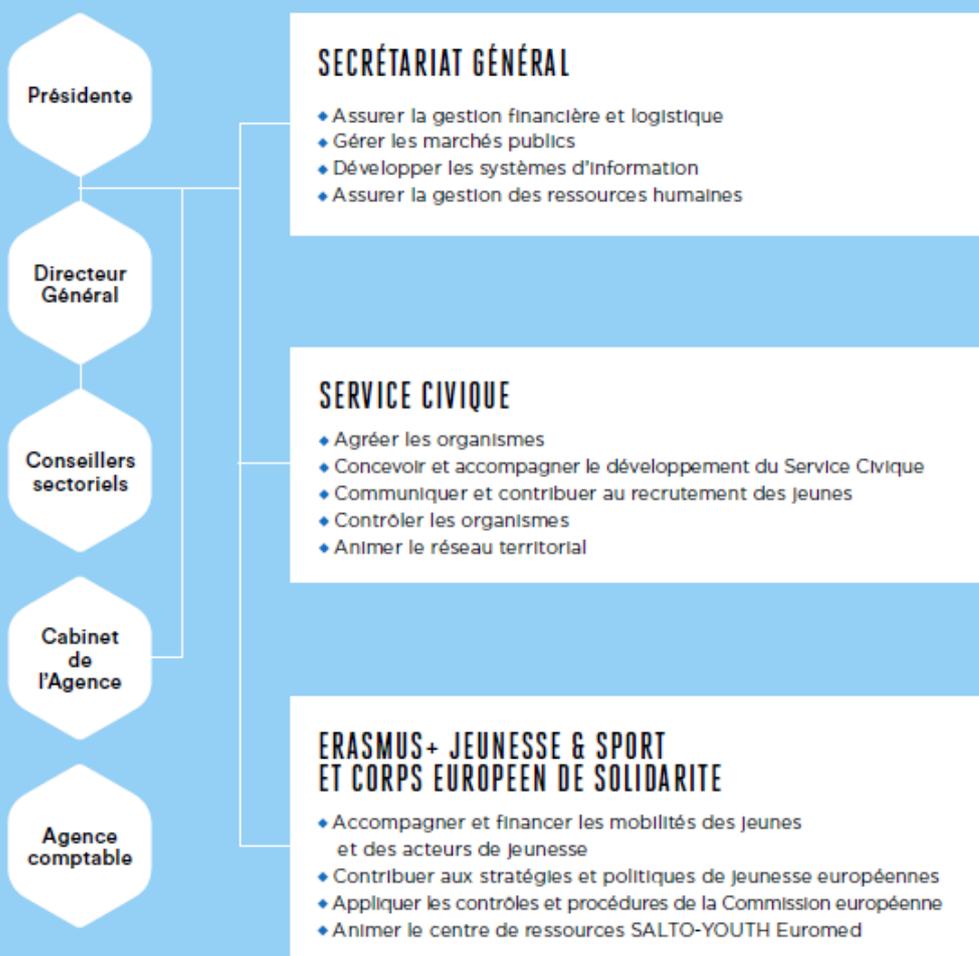
### **Erasmus + Jeunesse et Corps européen de solidarité**

- 1 402 projets déposés
- 685 projets subventionnés
- Taux de sélection : 49 %
- 28 454 participants :
  - o 16 021 jeunes (dont 7 068 « Jeunes ayant moins d'opportunité » - JAMO)
  - o 12 433 acteurs de jeunesse

Budget total : 35,4 millions d'euros

Types de projets financés	Nombre	Montant (en €)
KA1 Mobilité des jeunes et travailleurs de jeunesse	336	9 790 887
KA2 Partenariats stratégiques jeunesse	47	7 668 370
KA3 Dialogue pour la jeunesse	15	667 433
CES Corps européen de solidarité	287	11 343 118

# Organisation & gouvernance



## Organisation et Gouvernance

L'organisation est articulée autour de 2 pôles pilotant les politiques publiques mises en œuvre par l'Agence (Service Civique d'une part, programme Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité d'autre part), d'un secrétariat général et d'une agence comptable.

### L'ÉQUIPE DE L'AGENCE

Dans sa configuration actuelle, l'Agence du Service Civique résulte du regroupement en 2016 des équipes du Service Civique et de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport autrefois rattachée à l'Injep, constituant ainsi un opérateur unique au service de l'engagement et de la mobilité européenne des jeunes.

Son organisation a été conçue avec l'objectif d'apporter une réponse opérationnelle aux enjeux des politiques d'engagement, en faisant appel à des ressources humaines à fort potentiel d'expertise.

Placée sous la responsabilité d'une Présidente et d'un Directeur général, l'Agence du Service Civique est constituée de trois entités principales : Service Civique - Quatre pôles consacrés au pilotage des différents enjeux du Service Civique : Développement et Ingénierie, Contrôle et Animation territoriale, Agréments, Communication & Partenariats ainsi que 3 conseillers sectoriels rattachés à la direction générale;

L'agence Erasmus+ Jeunesse & Sport. Placée sous l'autorité d'un directeur, elle est composée de deux pôles en charge respectivement de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ Jeunesse et Sport et du Corps européen de solidarité, et de deux pôles à vocation transversale (l'un en charge du contrôle et des procédures ; l'autre en charge des activités de coopération de de soutien aux programmes).

Un secrétariat général assurant le pilotage des fonctions transversales (budget, juridique, achats, systèmes d'information, ressources humaines) ;

La gouvernance de l'Agence est appuyée par un cabinet et des assistantes de direction.

L'organisation intègre également une Agence comptable.

### **Conseil d'administration**

Il réunit les administrateurs du groupement d'intérêt public (GIP) - tutelles (ministère chargé de la Jeunesse et ministère chargé du budget), personnalités qualifiées et représentants des services déconcentrés. Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques et l'ensemble des délibérations administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence.

### **Comité Stratégique du Service Civique**

Il débat des grandes orientations stratégiques du Service Civique pour éclairer les avis du Conseil d'administration. Il réunit l'ensemble des parties prenantes du Service civique (organismes agréés, collège des volontaires, parlementaires, personnalités qualifiées). Le collège des volontaires a pour vocation de représenter les jeunes engagés en Service Civique en France et à l'international.

### **Comité national Erasmus+**

Il réunit 2 fois par an l'ensemble des parties prenantes au programme Erasmus+ Jeunesse et Sport, à qui sont présentés l'état d'avancement du programme et les problématiques rencontrées.

### **Comité permanent Erasmus+**

Il réunit 2 fois par an les deux agences nationales Erasmus+ (éducation formelle et non-formelle) et leurs tutelles respectives. Sa mission est de suivre les travaux en commun menés par les deux agences. Il permet également de partager les enjeux, difficultés et solutions mises en œuvre par chacun.

## LE PILOTAGE TERRITORIAL DU SERVICE CIVIQUE

L'Agence du Service Civique assure un rôle important de pilotage territorial du Service Civique. Elle élabore chaque année une instruction précisant les objectifs et la stratégie de développement et l'adresse aux Préfets de régions et de départements, qui la déclinent et la mettent en œuvre dans les territoires. Cette organisation a été modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir encadré).

Les Préfets disposent d'équipes dédiées au Service Civique, qui sont les interlocutrices de proximité des organismes pour les conseiller, les accompagner dans leurs démarches et mettre en œuvre la formation des tuteurs du Service Civique. Ces équipes animent également la communauté du Service Civique dans tous les territoires, y compris en outre-mer, en organisant des événements de valorisation des expériences, de promotion ou encore de *speed dating* du Service Civique.

L'Agence accompagne l'ensemble de ces initiatives et est en lien permanent avec les équipes territoriales du Service Civique : appui à la demande, séminaires, formations des équipes, etc.

### Une animation territoriale transformée par la crise

La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation des défis citoyens qui avaient été programmés simultanément dans toutes les régions entre mars et début avril 2020 à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans du Service Civique. Cependant, les équipes en régions sont parvenues à maintenir les contacts avec leur réseau pour que ceux-ci s'adaptent au contexte, maintenir le nombre de formations et de séminaires, tout en faisant preuve d'une grande créativité dans l'organisation de rencontres virtuelles (webinaires thématiques, concours de photos, cartes postales solidaires, rassemblements de jeunes en ligne, films de témoignages...). Cette crise a ainsi ouvert de nouvelles voies d'animation à distance et fait évoluer les pratiques.

### Une organisation territoriale réformée

Dans un contexte complexifié par la crise sanitaire, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) a été menée à bien. Deux nouvelles entités ont été créées : les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), placées auprès du rectorat de région académique, et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein des directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)<sup>2</sup>. Elles intègrent les équipes issues des DR(D)JSCS, des DDS

---

<sup>2</sup> Cf. article R. 120-9 du code du service national modifié.

DR(D)JSCS : Direction Régionale (et Départementale) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

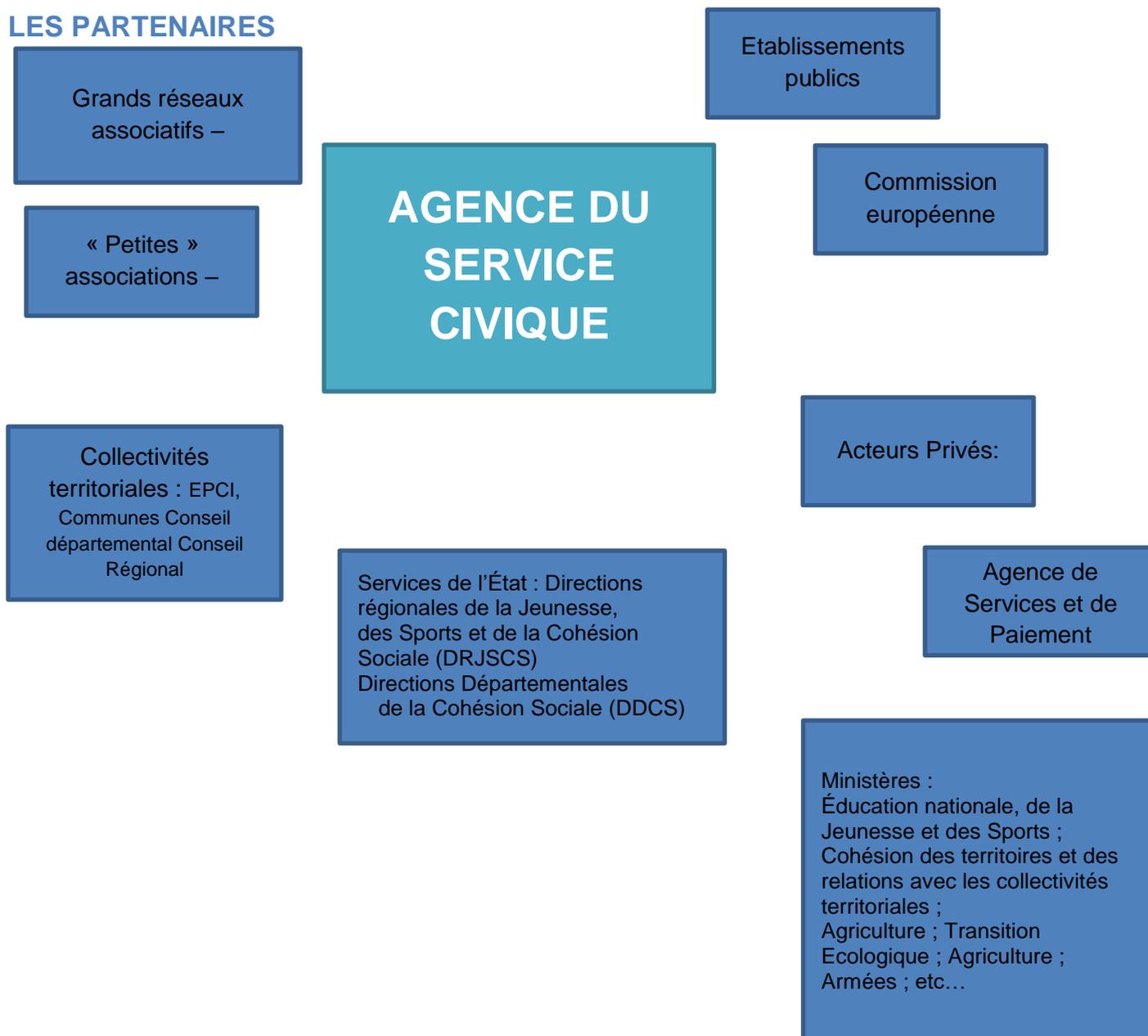
DDCSPP : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Ainsi toutes les missions relevant des sports, des politiques publiques de jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative ont été transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, y compris les missions de formation, de certification dans les secteurs social, sanitaire et paramédical

et DDSPP<sup>3</sup> et sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les administrations déconcentrées en charge du développement du Service Civique.

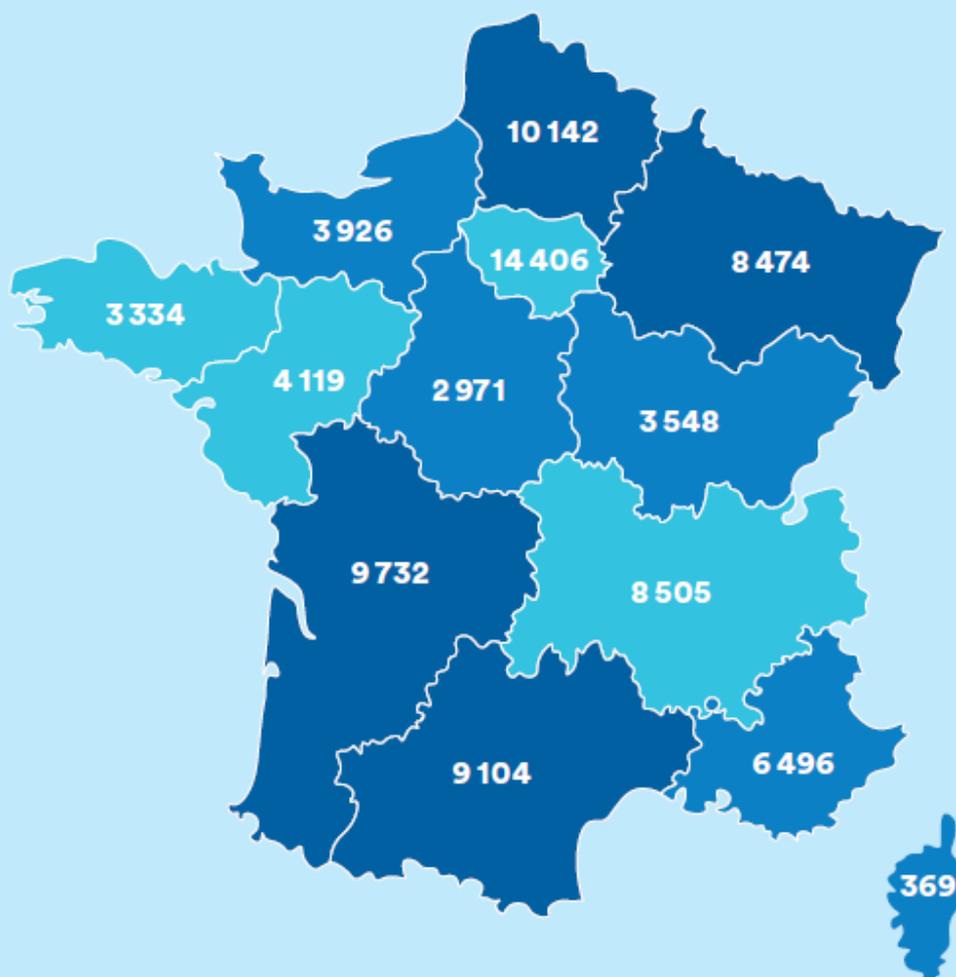
Avec cette réforme, le Gouvernement a souhaité associer plus étroitement le Service Civique et le Service National Universel au pilotage des politiques d'éducation. L'association renforcée entre éducation formelle et non formelle vise à travailler sur l'ensemble du temps du parcours des jeunes, à favoriser la participation de ceux-ci à la vie de la cité et à développer leur insertion sociale, éducative et professionnelle tout en bâtissant une société de l'engagement.

## LES PARTENAIRES



## Répartition des volontaires en France par région

Nombre de volontaires accueillis en Service Civique, participants étrangers financés par l'Agence Française Erasmus + Jeunesse et Sport en 2018



13

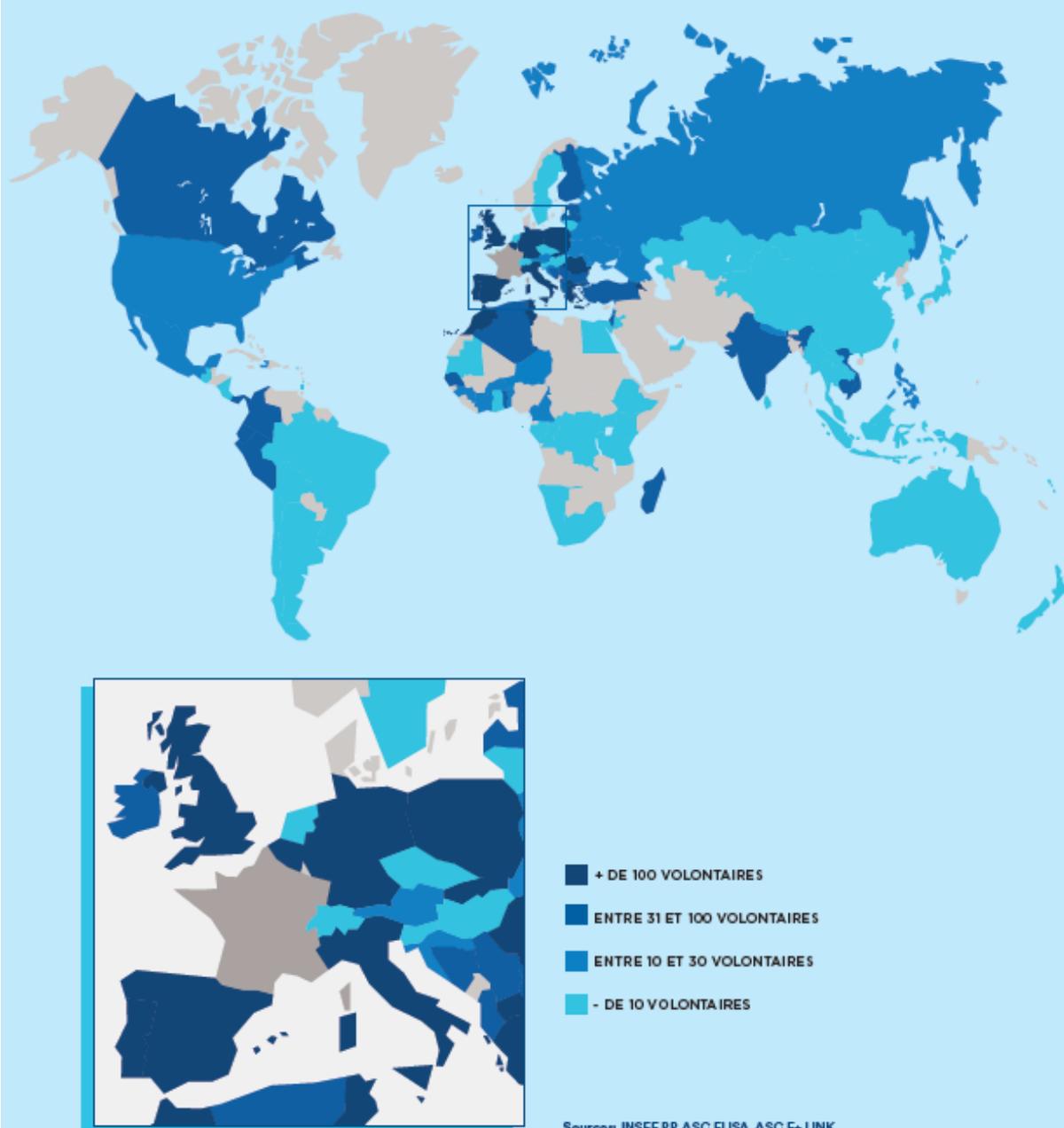
**Il s'agit ci-dessus de la carte du rapport d'activité 2018, placée ici à titre indicatif. La mise à jour graphique sera faite avec les chiffres suivants :**

## Région

	Nb volontaires
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE	6085
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	7264
AUVERGNE-RHONE-ALPES	6854
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3214
BRETAGNE	2718
CENTRE-VAL DE LOIRE	2825
CORSE	236
ETR	614
GUADELOUPE	1534
GUYANE	868
ILE-DE-FRANCE	10983
LA REUNION	2270
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES	7157
MARTINIQUE	827
MAYOTTE	734
MONACO	2
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE	9359
NORMANDIE	3713
NOUVELLE CALEDONIE	499
PAYS DE LA LOIRE	3752
POLYNESIE FRANCAISE	579
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5120
WALLIS ET FUTUNA	108
<b>Total général</b>	<b>77315</b>

## Présence des volontaires dans le monde

Nombre de volontaires accueillis en Service Civique, Service Volontaire Européen, Corps Européen de Solidarité, Echanges de jeunes par pays en 2018



**Il s'agit ci-dessus de la carte du rapport d'activité 2018, placée ici à titre indicatif. La mise à jour graphique est en cours de finalisation avec les données suivantes**

## INTERNATIONAL

	Nb Volontaires	Part des internationaux
ALLEMAGNE	200	27,89%
ESPAGNE	52	7,25%
BELGIQUE	33	4,60%
ITALIE	27	3,77%
PHILIPPINES	24	3,35%
CANADA	23	3,21%
EQUATEUR	21	2,93%
ROUMANIE	18	2,51%
MADAGASCAR	17	2,37%
GRECE	16	2,23%
MAROC	16	2,23%
TUNISIE	16	2,23%
PAYS-BAS	15	2,09%
SENEGAL	15	2,09%
INDE	13	1,81%
PEROU	13	1,81%
NIGER	12	1,67%
CAMBODGE	11	1,53%
COTE D'IVOIRE	10	1,39%
TOGO	10	1,39%
KOSOVO	9	1,26%
COLOMBIE	8	1,12%
SLOVAQUIE	7	0,98%
ARMENIE	6	0,84%
BENIN	6	0,84%
CAMEROUN	6	0,84%
INDONESIE	6	0,84%
IRLANDE	6	0,84%
VIET NAM	6	0,84%
LETONIE	5	0,70%
MEXIQUE	5	0,70%
POLOGNE	5	0,70%
AUTRICHE	4	0,56%
HONGRIE	4	0,56%
LAOS	4	0,56%
RWANDA	4	0,56%
SERBIE	4	0,56%
THAILANDE	4	0,56%
ALBANIE	3	0,42%
BIRMANIE	3	0,42%
DOMINICAINE (REPUBLIQUE)	3	0,42%

GUATEMALA	3	0,42%
MACEDOINE	3	0,42%
MOLDAVIE	3	0,42%
SLOVENIE	3	0,42%
SUISSE	3	0,42%
ZAMBIE	3	0,42%
AFRIQUE DU SUD	2	0,28%
ARGENTINE	2	0,28%
CHYPRE	2	0,28%
ETHIOPIE	2	0,28%
GUINEE	2	0,28%
JAPON	2	0,28%
LIBAN	2	0,28%
LITUANIE	2	0,28%
ROYAUME-UNI	2	0,28%
UKRAINE	2	0,28%
BARBADE	1	0,14%
BURUNDI	1	0,14%
CAP VERT	1	0,14%
CONGO (REP. DEMOCRATIQUE)	1	0,14%
ETATS-UNIS	1	0,14%
GEORGIE	1	0,14%
GUYANA	1	0,14%
OUZBEKISTAN	1	0,14%
PORTUGAL	1	0,14%
REPUBLIQUE TCHEQUE	1	0,14%
SAINT-VINCENT	1	0,14%
SUEDE	1	0,14%
TANZANIE	1	0,14%
TRINITE ET TOBAGO	1	0,14%
TURQUIE	1	0,14%
VANUATU	1	0,14%

## TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2020

- 1. 11 FÉVRIER – UN AN D'ACTION EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS AVEC LE PROGRAMME VOLONT'R**  
Célébration de l'anniversaire du programme au Musée national de l'histoire de l'immigration organisée par la Délégation interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des réfugiés (DIAIR) avec une centaine de jeunes, leurs tuteurs et porteurs de projets.
- 2. 10 MARS – DIX ANS DE SERVICE CIVIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS**  
Un Comité Stratégique du Service Civique en présence de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de Gabriel Attal, alors Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et d'acteurs historiques de cette politique publique.
- 3. 9 MAI – CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE L'EUROPE**  
Diffusion d'une vidéo de témoignage de douze jeunes en Service Civique ou en Corps européen de solidarité autour de leur vision de l'Europe.
- 4. 14 JUILLET – CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE**  
Le président de la République a placé la fête nationale sous le signe de l'engagement en annonçant la création de 100 000 nouvelles missions de Service Civique.
- 5. 15 SEPTEMBRE – SALON JEUNES D'AVENIR**  
Aux côtés de nombreux visiteurs venus se renseigner sur les programmes portés par l'Agence, le Premier ministre Jean Castex et Sarah El Haïry, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont rencontré les volontaires présents sur le stand.
- 6. 29 SEPTEMBRE – SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT**  
Organisation d'une réunion nationale d'information virtuelle pour partager les bonnes pratiques et retours d'expérience avec plus de 90 participants.
- 7. 17 OCTOBRE – DIX ANS DE SERVICE CIVIQUE ULTRAMARIN**  
Forum anniversaire « Partez out l'engagement » à Saint-Denis de La Réunion, réunissant 40 partenaires et près de 200 visiteurs.
- 8. 11 DÉCEMBRE – RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME ERASMUS + ET DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ**  
Renouvellement des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité pour la période 2021-2027, avec pour priorités l'inclusion, le numérique et le développement durable.
- 9. 25 NOVEMBRE 2020 : LANCEMENT DE LA PREMIERE PROMOTION DE SERVICE CIVIQUE EUROPEEN**  
Lancement d'une promotion de 12 jeunes français en Service Civique et 12 jeunes en volontariat dans le cadre du Corps européen de solidarité. Un projet d'expérimentation qui permet à des jeunes de s'engager successivement sur le Service Civique puis en Corps européen de solidarité.
- 10. 20 DÉCEMBRE - 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION DU TOOL FAIR MAGHREB**  
L'édition digitale Tool Fair a permis aux organisations locales et acteurs jeunesse d'Algérie, du Maroc et de Tunisie de partager les savoirs et à approfondir les outils pédagogiques liés à l'engagement de la jeunesse.

## **L'Agence face à la crise sanitaire**

### **Un accompagnement renforcé des volontaires**

Dès le début du premier confinement national, en mars 2020, l'Agence du Service Civique a mis en place des mesures pour, d'une part, protéger les volontaires engagés en mission d'un point de vue sanitaire et matériel et, d'autre part, les accompagner dans cette période difficile à vivre.

#### **Un maintien intégral des contrats et indemnités**

Les contrats en cours ont été maintenus. Les volontaires et les organismes ont pu continuer à percevoir intégralement les différents versements financiers en application de ces contrats, que le volontaire puisse ou non effectuer matériellement sa mission.

Des dérogations ont été accordées au cours de l'été 2020 pour que les missions les plus entravées par la crise sanitaire puissent être prolongées dans le même organisme.

#### **Des missions adaptées**

Avec les organismes d'accueil, l'Agence s'est employée à offrir le maximum de souplesse afin d'ajuster autant que possible les missions en cours à leur réalisation à distance, quitte à en faire évoluer provisoirement le contenu, dans le respect des fondamentaux du Service Civique. Les missions qui ne pouvaient pas être réorganisées totalement ou partiellement à distance ont donné lieu à un régime d'autorisation d'absence.

À partir du deuxième confinement, à l'automne, des mesures supplémentaires ont été prises, comme la création d'une attestation spécifique permettant aux volontaires de se rendre sur leur lieu de mission.

#### **La poursuite des formations civiques et citoyennes**

Avec ses partenaires, l'Agence a favorisé l'adaptation des formations civiques et citoyennes pour qu'elles puissent être assurées à distance ou reportées dans le temps, y compris après la fin de mission lors du printemps et de l'été 2020. Après concertation avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, une instruction aux préfets a permis de maintenir l'organisation du PSC1 des volontaires.

#### **Un suivi post-Service Civique**

Au sortir du premier confinement, un « guide du volontaire (dé)confiné et solidaire » a été réalisé avec des partenaires de l'Agence, intégrant par exemple une rubrique pour préparer son après-Service Civique à distance.

## **Un accompagnement renforcé des organismes**

L'Agence du Service Civique a communiqué de façon intensive auprès des organismes et des tuteurs, sur les adaptations et mesures prises pour le Service Civique dans le cadre de la crise sanitaire. Le Comité stratégique a également été très régulièrement réuni.

### **Une sécurisation juridique de l'adaptation temporaire des missions**

Le caractère exceptionnel de la situation sanitaire a exigé l'adaptation, la clarification et la consolidation de la situation juridique des jeunes comme des organismes d'accueil.

L'Agence du Service Civique a élaboré et mis à disposition de ces organismes un avenant-type aux contrats de Service Civique en cours pour sécuriser, d'un commun accord entre l'organisme d'accueil et le volontaire, l'évolution temporaire des missions :

- L'effectuer, totalement ou partiellement, à distance afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire ;
- en suspendre l'exercice ;
- l'adapter spécifiquement pour les organismes d'accueil ayant vu leur activité évoluer en réponse à la crise sanitaire, dans le respect des consignes gouvernementales de lutte contre la propagation du virus Covid-19.

### **Un suivi au plus proche du terrain**

L'Agence du Service Civique, relayée sur le terrain par ses référents territoriaux, a accompagné de nombreux organismes pour soutenir et faciliter les adaptations de missions de Service Civique. Cela a permis aux volontaires de poursuivre leur mission et d'assurer la continuité de leur engagement.

De nombreuses réunions locales ont permis de déployer l'ensemble des mesures auprès des porteurs d'agréments locaux. À titre d'exemple, une grande audioconférence régionale a été organisée en Centre-Val de Loire pour préparer la sortie progressive du premier confinement et l'adaptation des missions de Service Civique à ce contexte. Elle a réuni toutes les têtes de réseau associatives, la Fédération Hospitalière de France, Pôle emploi, le rectorat et le Comité Régional Olympique et Sportif.

### **L'encouragement à la création de nouvelles missions innovantes**

Les organismes d'accueil, parfois sous l'impulsion des volontaires, ont proposé des adaptations de missions particulièrement innovantes, dont certaines ont ensuite été pérennisées. Cela a notamment concerné :

- La solidarité auprès des seniors : création et envoi de ressources, outils ou courriers numériques à destination des résidents en EHPAD, formation des seniors résidant en établissement d'hébergement à l'utilisation des technologies et des réseaux sociaux, organisation de « visites virtuelles », prise de nouvelles régulières par téléphone ou autres outils à distance, etc.
- La continuité éducative : participation au fonctionnement d'une plateforme collaborative

d'échange, entretiens en langues étrangères avec des élèves ou étudiants, aide aux devoirs à distance, etc.

- L'aide aux plus démunis : distribution et banque alimentaire, solidarité de voisinage, aide aux familles en difficulté via des visites virtuelles et appels réguliers, accompagnement des personnes en situation d'illettrisme à l'accès aux informations sanitaires, etc.

Dès la sortie du premier confinement, plusieurs organismes ont ajouté à leur agrément de nouvelles missions de sensibilisation et de promotion des gestes barrières dans l'espace public, les locaux accueillant du public, les établissements sportifs ou scolaires et à l'entrée de centres hospitaliers ou des structures sociales et médico-sociales. Sous l'impulsion de l'Agence, les organismes ont également enrichi leur mission afin de prévoir les activités qui pourraient être confiées aux volontaires dans la perspective de futurs confinements.

### **Un retour d'expérience positif de la part des volontaires**

L'Agence du Service Civique a interrogé l'ensemble des volontaires ayant achevé leur mission en 2020<sup>4</sup>. Ceux qui ont connu une période de confinement ont majoritairement vu leur mission adaptée (52 %), 37 % des missions ayant été suspendues et 14 % maintenues en présentiel. Ce pourcentage est passé à 70 % lors du second confinement, pour seulement 7 % de missions suspendues.

Parmi les nouvelles missions les plus représentées figurent le suivi à distance des bénéficiaires (31 %) et la création de contenu de prévention et de communication (28 %). Les missions en lien direct avec la crise sanitaire représentent 6 % de ces nouvelles activités, avec principalement : la garde d'enfants du personnel soignant (28%) ; l'aide aux personnes dans le besoin, notamment de l'aide alimentaire (29%) ; le respect du protocole sanitaire (19%).

Dans l'ensemble, les volontaires dont la mission a été adaptée se déclarent satisfaits à 76 %, voire à 80 % lorsque l'adaptation permet de maintenir une activité en présentiel.

### **L'adaptation des missions à l'international**

L'Agence du Service Civique a mis en place un dispositif de suivi sur mesure pour les organismes et les volontaires à l'international, en lien avec les équipes de la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les équipes Espaces Volontariats de France Volontaires. Si la majorité des missions a été suspendue, 775 missions internationales ont pu être maintenues.

Selon la zone géographique, les volontaires ont été confinés sur place ou ont pu rentrer en France, avec le soutien de l'Agence et de l'Ambassade de France. À titre d'exemple, un vol a été spécialement affrété pour rapatrier en urgence l'ensemble des volontaires présents en Israël à la suite de la suspension des programmes, des missions et à la fermeture de leurs logements. De façon alternative, le centre de ressources SALTO Euromed a organisé des sessions d'information ou coaching en ligne avec les volontaires présents dans la zone sud-méditerranéenne, ainsi que des réunions en visioconférences pour les volontaires de retour dans leurs pays, afin d'avoir des retours d'expérience de leur part.

---

<sup>4</sup> 64 362 volontaires ont été contactés, tous ayant terminé leur mission de Service Civique entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Parmi eux, 18 918 ont répondu aux questions relatives à la période de confinement. Plus précisément, ils ont été 11 401 à déclarer avoir connu une période de confinement durant leur mission, soit un peu plus de 60%.

L'Agence a également apporté une aide particulière aux porteurs de projets : conseils permanents, « foires aux questions » (FAQ), modèles d'avenants, adaptation en ligne de la formation des tuteurs, dématérialisation des procédures administratives relatives aux subventions, etc.

Au niveau européen, la Commission a mis en place des mesures de flexibilité pour suspendre ou reporter les projets d'Erasmus + ou du Corps européen de solidarité tout en finançant certains coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire et aux mesures de restriction. Elle a également lancé un appel à projets afin de soutenir les projets relevant du secteur de la culture et de la création ou de l'inclusion sociale par l'art. Seize projets inédits ont ainsi vu le jour pour soutenir la pratique musicale, l'entreprenariat culturel et la promotion de la citoyenneté et de l'histoire européennes.

# DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA JEUNESSE

## LES DISPOSITIFS

### Le Service Civique en bref

Le Service Civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation: solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

Tout au long de leur mission d'une durée hebdomadaire minimale de 24 heures les volontaires passent le PSC1 et reçoivent une Formation civique et citoyenne. Les volontaires sont accompagnés par un tuteur et bénéficient d'un accompagnement dans leur définition de leur projet d'avenir. Ils perçoivent de l'Etat une indemnité mensuelle brute de 522,87€ à laquelle s'ajoute un soutien complémentaire, en nature ou espèces, pris en charge par l'organisme d'accueil. Ils bénéficient d'une protection sociale.

Le Service Civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible à tous les jeunes Français et ressortissants de l'espace économique européen ainsi qu'à des jeunes extra-européens sous certaines conditions. Pour être éligibles, les candidats de nationalité étrangère (hors EEE et Suisse) doivent séjourner en France depuis plus d'un an sous couvert de l'un des titres de séjour prévus par l'article L. 120-4 du code du service national ou relever d'une protection internationale (réfugié, protection subsidiaire) ou encore venir en France pour réaliser une mission dans le cadre d'un projet dit « de réciprocité ».

En 2020, près de 132 000 jeunes ont contribué à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en réalisant une mission de Service Civique en France ou à l'étranger au sein d'une des quelques 10 300 structures agréées, composées essentiellement d'associations et de structures publiques. Au regard du contexte sanitaire propre à cette année, ce résultat apparaît exceptionnel.

### ≥ LES RESULTATS 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrats signés au cours de l'année (flux)	6 008	13 403	19 482	19 946	21 925	38 200	63 048	79 157	83 929	81 103	79 157

Jeunes encore en mission au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année		5 730	10 402	13 778	12 912	14 202	28 728	44 095	56 361	59 018	5
<b>Volontaires en mission dans l'année (stock)</b>	<b>6 008</b>	<b>19 133</b>	<b>29 884</b>	<b>33 724</b>	<b>34 837</b>	<b>52 402</b>	<b>91 776</b>	<b>123 252</b>	<b>140 290</b>	<b>140 121</b>	<b>1</b>

Source : ELISA (au 26 avril 2021). Traitement : Agence du Service Civique

## Profil des volontaires en Service Civique en 2020 (flux)

### 1 – Genre

	2020
<b>HOMMES</b>	39%
<b>FEMMES</b>	61%

### 2 - Niveau de formation

	2020
<b>Supérieur au BAC</b>	35,3%
<b>Niveau BAC</b>	42,5%
<b>Infra BAC</b>	22,2%
<i>dont</i>	
<b>CAP-BEP validé</b>	6,6%
<b>Décrocheurs</b>	15,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### 3 - Situation à l'entrée

	2020
<b>Demandeur d'emploi</b>	39,4%
<b>Etudiant</b>	30,7%
<b>Inactif (hors étudiant)</b>	26,3%
<b>Salarié</b>	3,5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### 4 - Âge moyen

	2020
<b>Âge moyen (en année)</b>	21,0

### 5 - Thématique principale de mission

	2020
<b>1 - Education pour tous</b>	35,9%
<b>2 – Solidarité</b>	26,3 %
<b>3 – Sport</b>	14,5%
<b>4 - Culture et loisirs</b>	10,2%

<b>5 -Environnement</b>	6,1%
<b>6 - Santé</b>	3,3%
<b>7 - Mémoire et citoyenneté</b>	2,7%
<b>8 - Développement international et action humanitaire</b>	0,5%
<b>9 - Intervention d'urgence</b>	0,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

#### **6 - Volontaires en situation de handicap**

	<b>2020</b>
<b>Part des volontaires en situation de handicap</b>	1,4%

#### **7 - Majoration sur critères sociaux**

	<b>2020</b>
<b>Part des volontaires percevant cette indemnité</b>	8,4%

### **Fin anticipée de la mission de Service Civique**

Les données analysées ici sont celles de l'année 2019, l'ensemble des contrats ayant débuté en 2020 n'étant pas achevés à la date de publication du présent rapport.

Parmi l'ensemble des contrats de Service Civique signés en 2019, 20% se sont terminés de manière anticipée en raison :

- d'une embauche (CDD ou CDI) ou d'une reprise d'études (40%) ;
- d'un commun accord entre les parties (31%) ;
- d'un abandon de poste (18%).

### **Les programmes européens en bref**

L'Agence du Service Civique assure la mise en œuvre de deux programmes européens en faveur de la mobilité et de l'engagement des jeunes :

- Le volet jeunesse du programme Erasmus+ ;
- Le Corps européen de solidarité (CES).

Grâce à ces programmes, l'Agence finance, dans le cadre d'appels à propositions, des projets de jeunes et d'organisations de jeunesse. Ces programmes sont ouverts aux pays membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie. Les pays voisins de l'Union européenne (sud de la méditerranée, Balkans, Caucase, Russie) sont partenaires des programmes.

L'Agence héberge également le centre de ressources SALTO-YOUTH Euromed, l'un des sept centres de ressources créés par la Commission européenne pour soutenir les agences nationales et renforcer la qualité des projets relatifs à la jeunesse au Sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Syrie, Lybie).

L'objectif du centre SALTO-YOUTH Euromed est également de garantir une montée en compétences des travailleurs de jeunesse et de renforcer la qualité des projets Erasmus+ Jeunesse et du Corps européen de solidarité (CES) auxquels ils participent tout en renforçant la coopération entre pays européens et pays du voisinage sud-méditerranéen.

En tant que Point national d'information du volet Sport du programme Erasmus+, et avec le soutien du Ministère chargé des Sports, l'Agence assume depuis 2014 une mission de diffusion, d'accompagnement des structures et de valorisation des projets sportifs français

ayant été sélectionnés et subventionnés. Pour l'année 2020, plus de 120 nouveaux organismes sont entrés en contact avec le PNI et 45 ont demandé un accompagnement à la candidature, nombre record de demandes.

Le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité sont financés par la Commission européenne, qui a alloué 35,4 millions d'euros à l'Agence en 2020, répartis comme suit :

- 18 millions d'euros de crédits d'intervention au titre du programme Erasmus+ ;
- 14,1 millions d'euros de crédits de fonctionnement au titre du Corps européen de solidarité ;
- 375 000 euros de crédits d'intervention pour le centre de ressources SALTO-YOUTH Euromed ;
- 3 millions d'euros de crédits de fonctionnement.

## ≥ Les résultats 2020

### Volet jeunesse du programme Erasmus+

Action clé	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de participants dans les projets acceptés	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO <sup>5</sup> )
KA105 - Mobilité des jeunes - Échanges de jeunes	498	221	44,4%	6 367 969 €	8 807	4 047
KA347 – Dialogue pour la jeunesse	40	15	37,5%	667 433 €	4 068	1 657

### ≥ Les échanges de jeunes (action clé 105)

Les échanges, organisés en dehors du temps scolaire, offrent l'occasion à des groupes issus de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, avec une visée éducative et interculturelle. Ces rencontres touchent à des thèmes variés : la lutte contre les exclusions, l'art et la culture, l'environnement, les médias et l'information ou encore le sport.

<sup>5</sup> Jeunes ayant moins d'opportunités, terme utilisé par la Commission européenne. Selon les critères de la Commission européenne, les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) sont ceux qui rencontrent des obstacles entravant l'accès aux possibilités offertes par les programmes Erasmus+ et CES. La Commission européenne a déterminé une liste de huit obstacles (handicap, problèmes de santé, obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation, différences culturelles, obstacles sociaux, obstacles économiques, obstacles liés à la discrimination, obstacles géographiques). Chacun de ces obstacles peut, à lui seul ou en se combinant avec d'autres, entraver la participation des jeunes ayant moins d'opportunité

En 2020, 8 807 jeunes de 13 à 30 ans, dont 46 % de jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO),<sup>6</sup> ont participé à ces activités de mobilité qui portaient sur la citoyenneté européenne, la participation des jeunes et le dialogue interculturel. Les cinq principaux pays partenaires des organisations françaises sont la Roumanie, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et l'Allemagne.

### **Les projets de « Dialogue pour la jeunesse » (action clé 347)**

Ces projets visent la participation active des jeunes à la vie démocratique et au débat via l'organisation de séminaires entre jeunes et décideurs au niveau local, national ou européen, ou d'événements simulant le fonctionnement des institutions démocratiques.

En 2020, 15 projets de « Dialogue pour la jeunesse » impliquant 4 068 jeunes ont été sélectionnés, sur un total de 40 projets déposés. Les thématiques concernent essentiellement l'engagement civique, la citoyenneté, l'environnement et le changement climatique ou encore le travail de jeunesse.

### **Le Corps européen de solidarité**

Dans l'objectif de renforcer la solidarité et l'inclusion, l'Union européenne a créé en 2018 le Corps européen de solidarité, proposé à des jeunes de 18 à 30 ans selon trois volets<sup>7</sup> :

- les projets de volontariat : pour favoriser l'envoi et l'accueil de volontaires, pour une durée maximale de 12 mois, dans le cadre de missions d'intérêt général utiles à la communauté ;
- le volet professionnel : pour favoriser l'accueil ou l'envoi de jeunes dans le cadre de stages (2 à 6 mois) et/ou d'emplois (3 à 12 mois) effectués hors de la formation, au sein d'organismes publics ou privés ;
- les projets de solidarité : pour soutenir les jeunes dans la mise en place d'actions d'entraide au sein de leur communauté locale.

#### **≥ Les résultats 2020**

Volet	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de participants dans les projets acceptés	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)
Projets de volontariat (ESC11)	262	246	92,4%	8 101 307 €	2 029	1 002
Partenariats de volontariat (projets d'envergure)	11	11	100 %	2 422 876 €	626	0

<sup>7</sup> Cette nomenclature a été modifiée à compter de 2021.

e pluriannuel s)						
Stages et emplois (ESC21)	7	7	100%	662 797 €	366	362
Projets de solidarité (ESC31)	41	23	56,1%	156 138 €	125	0

En 2020, 287 projets de Corps européen de solidarité ont été financés par l'Agence, impliquant 3 146 jeunes dont 43,4 % de JAMO, dans divers domaines d'intervention comme l'inclusion, l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants, la citoyenneté, l'environnement et les enjeux climatiques, la santé, l'emploi et l'entrepreneuriat, la culture, ou encore le sport.

En France, 248 organismes ont été labellisés entre 2018 et 2020 pour la coordination et/ou le soutien de projets de volontariat ou d'emploi/stages, ce qui place la France en tête des pays européens sur le nombre de structures labellisées.

En 2020, les cinq principaux pays partenaires des organismes français sont la Grèce, l'Allemagne, le Portugal, le Maroc, l'Espagne.

## L'ACCÈS DE TOUS LES JEUNES À L'ENGAGEMENT

### **La mixité et l'accessibilité au cœur de l'expérience de Service Civique**

L'expérience de mixité sociale comme l'accessibilité des missions de Service Civique à tous les jeunes, quels que soient le profil, le niveau d'études ou le parcours antérieur, sont des principes fondamentaux inscrits dès 2010 à l'article L 120-1 du code du Service national. Ils sont transcrits en actions concrètes destinées à lever les freins à la candidature des publics les plus éloignés et à accompagner les organismes dans des stratégies de recrutement favorisant ces deux principes.

### **Lutter contre la fracture territoriale**

Le Service Civique cherche à développer le nombre de volontaires issus des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ainsi que des territoires ruraux.

Les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont définis sur l'unique critère du revenu des ménages. On en compte, depuis 2015, 1 500 en France métropolitaine et ultramarine. Les volontaires qui en sont issus représentent 12 % de l'ensemble des volontaires en Service Civique. Ce chiffre, stable sur les trois dernières années, est supérieur par rapport à la moyenne nationale.

Les territoires ruraux peuvent être définis selon deux critères différents établis par l'INSEE : la distance à une aire urbaine ou la densité du territoire. Selon le premier critère, 6 % des volontaires en Service Civique sont issus de communes isolées, hors de l'influence des pôles urbains. La seconde approche révèle que 33 % des volontaires viennent de communes peu denses (26 %) ou très peu denses (7 %).

### **Favoriser la mobilité internationale des jeunes ultramarins**

L'Agence pilote le programme « Let's rock » en lien avec le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et le Portugal afin de rendre les programmes européens Erasmus + et le Corps Européen de Solidarité plus inclusifs envers les volontaires d'outre-mer. Un plaidoyer a été co-construit à destination de la Commission européenne et une série d'interventions ciblées a été organisée pour préparer la programmation 2021-2027. L'objectif est notamment de former les acteurs relais sur le terrain, particulièrement à Mayotte et dans la zone Pacifique.

### **Lutter contre les discriminations liées au handicap**

En 2020, la part des volontaires du Service Civique en situation de handicap s'élève à 1,4 %, soit plus de 1 100 jeunes. Ce chiffre est sous-estimé par rapport à la réalité, les jeunes n'étant pas dans l'obligation de déclarer leur situation de handicap pour la réalisation d'un Service Civique, sauf s'ils ont plus de 25 ans. Rappelons ici que la loi « égalité et citoyenneté » de 2017 donne la possibilité aux jeunes en situation handicap de 26 à 30 ans de réaliser un Service Civique : ils étaient un peu plus de 450 dans ce cas en 2020.

### Le projet HANDICIVIQ

Ce projet vise à favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux missions de Service Civique, en levant les freins auxquels ces derniers peuvent être confrontés. Il repose essentiellement sur l'information et la sensibilisation des structures d'accueil concernant l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier pour accueillir des volontaires en situation de handicap. Ces actions peuvent être menées en direct, par l'Agence, ou par les partenaires du projet : l'Union française des Centres de Vacances (UFCV) et la Ligue de l'Enseignement. Ces dernières ont également un rôle d'information et d'accompagnement des jeunes eux-mêmes dans leurs démarches pour effectuer un Service Civique.



### Le partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) et Unis-Cité

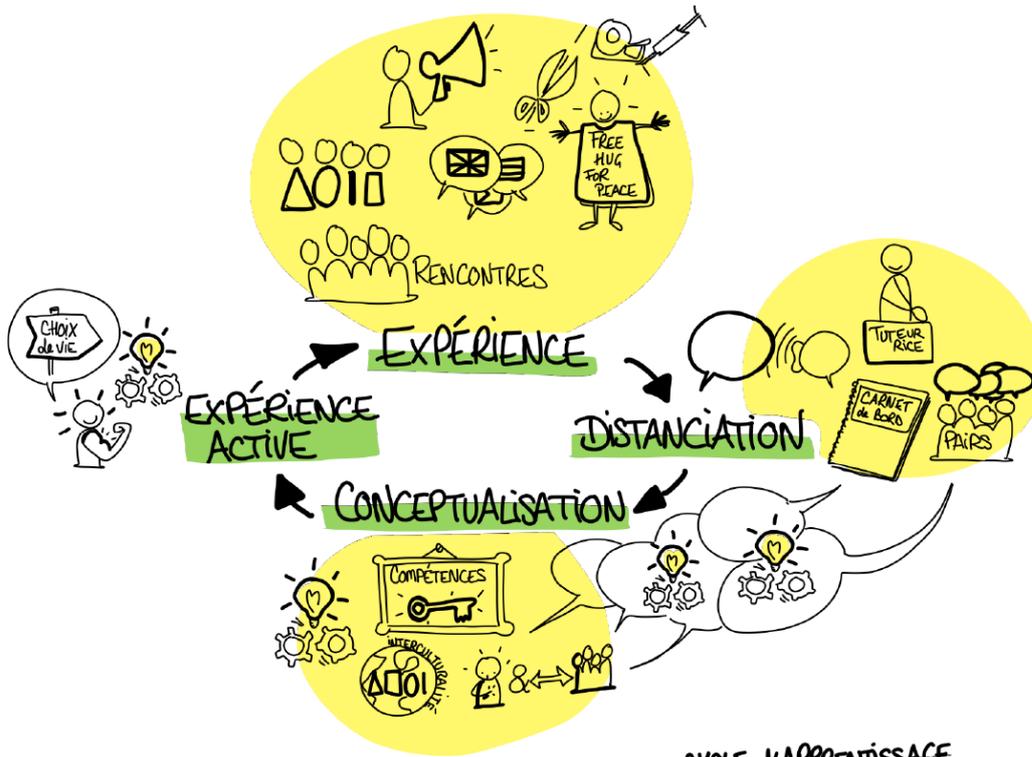
Ce projet triennal (2019-2022) prépare et accompagne les professionnels encadrant les jeunes en situation de handicap durant leur mission de Service Civique.

Grâce à l'expertise locale de l'AGEFIPH, des sessions de sensibilisation au handicap et aux aides disponibles pour l'adaptation de la mission sont organisées dans chaque région à destination des organismes. Les résultats sont très concrets avec :

- Une appropriation des outils, de l'offre et des partenaires de l'AGEFIPH par les organismes d'accueil ;
- L'élaboration et la diffusion d'un kit d'outils handicap ;
- Le lancement d'une expérimentation d'accueil de jeunes très peu autonomes en Service Civique alterné.

### Le programme européen d'inclusion des personnes en situation de handicap

Des ateliers spécifiquement dédiés aux programmes européens ont été mis en place pour réduire les barrières à la mobilité internationale des personnes handicapées. Particulièrement adaptés aux personnes sourdes et malentendantes, ces formats ont permis de présenter les dispositifs de soutien financier et de favoriser le développement de projets inclusifs grâce au partage de témoignages et de bonnes pratiques. Les éditions 2020 ont également permis de préparer une mise en réseau des acteurs impliqués au niveau européen, prévue pour septembre 2021, à Berlin.



CYCLE d'APPRENTISSAGE  
de KOLB  
à l'expérience des  
PROJETS ERASMUS+<sup>Jeunesse</sup>  
& SPORT

(Estelle Crochu)

## UN RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

### Les volontaires en Service Civique à l'international

En 2020, l'offre de missions de Service Civique à l'international est restée importante malgré les conditions sanitaires et les difficultés de déplacement. Si l'on constate une baisse d'environ 60% par rapport à 2019, ce sont tout de même 717 jeunes qui se sont engagés hors de France en effectuant tout ou partie (minimum trois mois) de leur mission à l'étranger. Entre 2010 et 2020, plus de 8 000 volontaires ont effectué un Service Civique à l'international.

Les principaux pays d'accueil en 2020 ont été pour la plupart des pays européens : en premier lieu, l'Allemagne (28% des volontaires internationaux), suivie de l'Espagne (7%), et de la Belgique (5%).

Sur le plan géographique, ces missions de Service Civique couvrent les cinq continents et 73 pays d'intervention. Cependant, la crise sanitaire a entraîné une concentration des missions en Europe, à plus de 60 % contre 15 % en Afrique et 10 % en Amérique.

Enfin, s'agissant des volontaires étrangers effectuant leur Service Civique en France, 143 pays d'origine différents sont représentés, dont, pour les principaux, l'Allemagne (0,5%), le Maroc (0,3%), le Portugal (0,3%), l'Italie (0,3%), l'Espagne (0,2%) et la Côte d'Ivoire (0,2%)

### Classement des 10 premiers pays d'accueil de Service Civique à l'international

Pays	Nombre de volontaires ayant débuté leur mission en 2020 *
ALLEMAGNE	200
ESPAGNE	52
BELGIQUE	33
ITALIE	27
PHILIPPINES	24
CANADA	23
EQUATEUR	21
ROUMANIE	18
MADAGASCAR	17
GRECE	16

Les thématiques couvertes par les missions à l'international sont : l'éducation pour tous (40 %), la solidarité (17 %), le développement international et les actions humanitaires (14 %), la culture et les loisirs (11 %), l'environnement (10 %), la mémoire et citoyenneté (3 %), la santé (2 %) et le sport (1 %)

79 organismes ont envoyé des volontaires à l'étranger depuis 2010.

En 2020, le profil type du volontaire qui part en mission à l'international est plus féminin et davantage diplômé que la moyenne.

- 76 % des volontaires ont un niveau de formation BAC +2 et 22% ont un niveau BAC
- 68 % sont des femmes
- 47 % sont âgés de 23 à 25 ans, 29 % de 21 à 22 ans et 23% de 18 à 20 ans.

### **Le centre de ressources SALTO Euromed**

L'Agence héberge le Centre SALTO Euromed. Ce centre de ressources est missionné par la Commission européenne pour soutenir et développer, avec les Agences nationales en Europe et d'autres Centres de ressources thématiques ou régionaux SALTO, la participation des jeunes, des structures et des acteurs de la jeunesse de la rive sud de la méditerranée aux programmes européens Erasmus+ et Corps européen de solidarité (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Syrie, Lybie).

Son objectif est également de garantir une montée en compétences des travailleurs de jeunesse et de renforcer la qualité des projets Erasmus+ Jeunesse et du Corps européen de solidarité (CES) auxquels ils participent, ainsi que de renforcer la coopération entre pays européens et pays du voisinage sud-méditerranéen.

Le Centre de ressources SALTO Euromed est l'interlocuteur privilégié des associations, acteurs de politique jeunesse, travailleurs de jeunesse et jeunes de la rive sud de la méditerranée.

Son activité s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Formation, accompagnement et suivi des structures de la zone sud-méditerranée, labellisées ou souhaitant être labellisées pour l'accueil ou l'envoi de volontaires dans le cadre du CES ;
- Formation des jeunes volontaires de et vers la zone sud-méditerranée ;
- Développement de la participation des acteurs jeunesse de la zone sud-méditerranée à l'ensemble des activités proposées par les Agences nationales ;
- Mise en relation et facilitation des échanges entre structures jeunesse européennes et méditerranéennes ;
- Diffusion d'outils pédagogiques et de guides méthodologiques en direction des travailleurs de jeunesse.

Le Centre SALTO Euromed pilote par ailleurs la coordination d'échanges de bonnes pratiques dans le secteur de l'éducation non-formelle, avec les *Tool Fairs*, à l'échelle européenne, nationale et dans les pays du voisinage sud-méditerranéen.

Il est également engagé dans plusieurs partenariats stratégiques transnationaux sur les thématiques prioritaires suivantes :

- L'employabilité des jeunes (Youth@work), notamment autour de la valorisation des bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale en zone sud-méditerranée ;
- Le travail de jeunesse contre la radicalisation violente et l'extrémisme, notamment à travers la recherche et le partage d'outils d'accompagnement des travailleurs de

jeunesse.

### **Une action adaptée au contexte de crise**

La majorité des actions prévues en 2020 ont dû être reportées. Cependant, de nombreuses autres ont pu être menées dans des formats alternatifs. La *Tools Fair* Maghreb a été menée intégralement en ligne, tout comme un séminaire de coordination sur la prévention de la radicalisation. Il en est de même pour les formations de volontaires dans le cadre du Corps européen de solidarité, qui ont été dématérialisées. L'accent a ainsi été mis sur la production et la traduction de ressources. On peut ici souligner la réalisation d'un jeu de cartes sur la prévention de la radicalisation, la traduction en arabe d'une application sur les projets de mobilité ou encore l'adaptation de guides pratiques sur le Corps européen de solidarité à destination des tuteurs et des volontaires.

### **La formation et la coopération transnationale dans le cadre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité**

Chaque année, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport, en lien avec ses partenaires européens, les agences nationales et les Centres de ressources SALTO, propose un ensemble d'activités nationales ou transnationales de coopération et de formation dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation non formelle.

Deux dispositifs d'appui, *Training and Cooperation Activities (TCA)* et *Networking Activities (NET)*, appuient et accompagnent le développement des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Ils ont pour missions de renforcer l'ancrage local des programmes, de favoriser la montée en compétence des bénéficiaires et l'amélioration de la qualité des projets déposés, mais aussi de soutenir le développement des échanges entre les niveaux locaux, nationaux et européens.

Tous les acteurs intervenant dans le champ des politiques en direction de la jeunesse sont concernés : organisation de jeunesse, services publics de la jeunesse, acteurs institutionnels et groupe informel de jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, les dispositifs TCA et NET proposent plusieurs activités :

- Des formations au travail européen et international de jeunesse à l'interculturel, et à l'acquisition des compétences nécessaires pour préparer, réaliser et évaluer un projet dans les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité ;
- Des ateliers de sensibilisation aux thématiques prioritaires de l'Agence et des programmes ;
- La mise en contact des acteurs du travail de jeunesse pour le développement de nouveaux partenariats et la création de réseaux européens.

Dans ce cadre, l'Agence est également impliquée dans des partenariats stratégiques de long terme avec d'autres agences nationales, qui ont pour objectifs de renforcer la dimension politique et stratégique du programme, d'identifier de nouveaux partenaires et de consolider la coopération inter-agences.

L'Agence est active au sein de quatre partenariats stratégiques sur les thématiques de l'inclusion/handicap, de l'employabilité des jeunes (*Youth @Work*), du travail de jeunesse dans les municipalités (*Europe goes Local*) et du Sport.

### La 3<sup>ème</sup> Convention européenne du travail de jeunesse

Issu du double engagement de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en faveur du travail de jeunesse, le processus de Bonn, initié par l'Allemagne, a rassemblé les représentants de 50 pays lors d'une Convention européenne organisée en visioconférence en décembre 2020.

À cette occasion, un cadre politique a été arrêté pour renforcer la coopération, les programmes européens existants, harmoniser les standards de qualité et les pratiques et institutionnaliser la participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques qui les concernent. Les travaux se poursuivent sur ces thématiques, tant à l'échelle européenne que nationale.

La France a fortement contribué à cette Convention, avec une délégation de dix membres représentative de la diversité des acteurs de jeunesse. Cette présence vise notamment à inscrire la thématique de la jeunesse à l'agenda européen en préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022.

## LES 10 ANS DU SERVICE CIVIQUE

2020 aurait dû être l'occasion de grands rassemblements et défis citoyens dans toute la France pour célébrer les 10 ans du Service Civique. Pour l'occasion, l'Agence du Service Civique souhaitait proposer de nombreuses actions et célébrations, l'occasion d'exprimer sa reconnaissance envers l'ensemble de la communauté Service Civique. La crise sanitaire en aura malheureusement décidé autrement

La mise en place d'un confinement le 17 mars a obligé l'Agence à revoir l'ensemble du dispositif prévu. Les défis citoyens au niveau national (plus de 150 prévus) n'ont ainsi pas pu être tous réalisés ou ont été redimensionnés, de même que la grande tournée « Au service de tous » en France, en Europe et à l'international, ou encore la journée événement en présence du président de la République le 31 mars.

Pour autant, l'Agence s'est mobilisée pour que cette année contribue à faire rayonner l'engagement citoyen de la jeunesse depuis dix ans.

Une consultation nationale sur le Service Civique a été lancée du 10 février au 10 mars, pour aboutir à la publication d'un rapport avec des témoignages, des constats sur les effets, et des propositions sur l'avenir du Service Civique et de l'Agence du Service Civique.

Le livre « Et si on s'engageait ? » (éditions Autrement), écrit par la philosophe Marie Robert et la journaliste Anne Dhoquois et paru en juin, dresse un état des lieux de l'engagement des jeunes en interrogeant volontaires et bénéficiaires, et en recueillant les histoires d'engagement de personnalités d'horizons divers (Martin Hirsch, Ghada Hatem, Marie-Amélie Le Fur et Christophe Robert...). En complément de l'ouvrage, Anne Dhoquois a réalisé 9 podcasts avec des intervenants du livre, dont la Présidente de l'Agence du Service Civique Béatrice Angrand, qui ont été diffusés jusqu'à la fin de l'année 2020.

Les 28 illustrations du livre ont également servi à la mise en valeur de chaque témoignage au travers d'un verbatim, publié sur les réseaux sociaux.

Un partenariat avec le média Konbini a permis de mettre en avant la « génération Service Civique » à travers dix portraits vidéo de volontaires et anciens volontaires de 2010 à 2020, chacun d'entre eux revenant en 10 questions sur ce qu'a représenté cette expérience dans sa vie et ce qu'il en retient. Certaines de ces vidéos ont été sponsorisées sur Facebook et Twitter, permettant de toucher entre 120 000 et 150 000 personnes à chaque fois.

Sur le site de Konbini, une vidéo de la Présidente Béatrice Angrand a également été publiée à l'occasion des 10 ans.

Enfin, les contraintes fortes de déplacement et de rassemblements n'ont pas totalement eu raison de la volonté de l'Agence, comme des référents territoriaux, de créer des moments de retrouvailles et de partage. Ainsi Béatrice Angrand s'est rendue sur l'île de la Réunion en octobre pour célébrer l'événement.

D'autres territoires ont réalisé des activations et événements sous divers formats : Service Civique Tour des 10 ans à La Martinique ; le livre des 10 ans en Seine Saint Denis avec les témoignages des volontaires ; et les nombreuses initiatives en Occitanie (publication, concours de photos « Je suis volontaire, je suis utile aux autres » et opération volontaires solidaires permettant aux 6 000 volontaires en mission dans la région d'adresser une « carte

postale numérique » de soutien aux personnes les plus fragilisées par la crise (soignants, malades, résidents d'EHPAD, personnels en 1ère ligne, etc.).

### La grande consultation citoyenne

Pour accompagner les 10 ans du Service Civique, l'Agence du Service Civique a lancé, en partenariat avec Cap Collectif, une plateforme consultative ouverte à tous les acteurs du Service Civique, et plus largement à tous les citoyens. L'objectif était de dresser un état des lieux de 10 ans d'engagement de la jeunesse et de participer à l'élaboration des grandes orientations stratégiques de l'Agence du Service Civique pour les 10 années à venir. Une synthèse de cette consultation a été publiée et est disponible sur le site de l'Agence<sup>8</sup>.

En un mois, entre le 10 février et le 10 mars 2020, plus de 25 000 visiteurs ont accédé à la plateforme pour déposer plus de 1 000 contributions, 464 témoignages et 846 votes. La consultation a été plébiscitée par la jeunesse, puisque les volontaires en mission et les anciens volontaires représentent 54,3% des inscrits, 74,3% des témoignages, 48,3% des contributions et 55,6% des votants pour la grande cause.

Trois volets étaient proposés : un témoignage, la proposition d'axes de développement, et un vote pour élire la future « grande cause » qui pourrait être portée par l'Agence du Service Civique en 2020-2021.

Les témoignages recueillis reflètent une expérience du Service Civique très majoritairement positive et mettent en avant trois avantages principaux :

- Un sentiment immédiat d'utilité sociale, présenté à de nombreuses reprises comme un « déclic » dans un parcours de vie.
- L'acquisition de nouvelles compétences, parfois « techniques » mais surtout relationnelles ;
- Des rencontres humaines fortes et inédites.

Aux 14 propositions initiales d'évolution du dispositif proposées à la réflexion par l'Agence du Service Civique se sont ajoutées 158 nouvelles idées pour penser le Service Civique de demain : plus ouvert géographiquement et socialement, plus long, plus qualitatif et davantage reconnu, dans le respect de ses fondamentaux de qualité.

La **transition écologique** a été choisie comme grande cause, elle est portée par l'Agence jusqu'en 2021. La deuxième cause plébiscitée est celle de l'égalité femmes-hommes.

### Le recueil « Missions accomplies »

À l'occasion des 10 ans du Service Civique, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine Saint Denis a réalisé un recueil de témoignages écrits par les volontaires eux-mêmes. Publié fin 2020, ce livre a été réalisé en collaboration avec l'association Zone d'Expression Prioritaire.

---

<sup>8</sup> Consultation citoyenne sur le Service Civique, synthèse et analyse des contribution, septembre 2020.

## DES TRAVAUX D'ETUDES ET D'EVALUATION VARIES

### Un taux de satisfaction toujours plus élevé

Depuis 2018, les volontaires sont systématiquement invités à répondre à un questionnaire à l'issue de leur mission de Service Civique. Ce dernier porte sur le déroulement de la mission, les conditions de sa réalisation mais également sur la place du Service Civique dans leur parcours professionnel et leur projet d'avenir.

64 000 volontaires ont été contactés en 2020, 36 % d'entre eux ont répondu complètement ou partiellement au questionnaire (contre 30% en 2019), soit 23 000 contributions.

91% des volontaires se déclarent satisfaits de leur mission, c'est 5 points de plus qu'en 2019. Ce résultat, très satisfaisant, démontre que l'Agence et les organismes d'accueil ont réussi à s'adapter dans un contexte particulièrement compliqué. Les répondants sont par **ailleurs 83% à être satisfaits de l'accompagnement de leur tuteur, en augmentation de 7 points par rapport à 2019.**

Pour les jeunes engagés, le Service Civique permet d'acquérir une expérience professionnelle (76%), représente un temps de découvertes et de rencontres (47%), mais également une opportunité pour découvrir un nouveau secteur d'activité (37%), faire le point sur leur vie (28%) ou simplement se rendre utile (28%). Pour 80 % d'entre eux, leur mission a été utile dans la définition de leur projet d'avenir, à savoir la poursuite ou reprise de leurs études (49%) ou la recherche d'un emploi (40%).

Il apparaît également que le Service Civique est un accélérateur d'engagement : 32% des volontaires s'engageaient bénévolement avant leur mission, ils sont plus de 58% à souhaiter le faire à l'issue de leur Service Civique.

### L'enquête Injep-Agence du Service Civique

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et l'Agence du Service Civique ont mené une enquête statistique publique qui a rassemblé les contributions de 8 000 participants. Cette enquête a notamment permis la réalisation de deux publications sorties en 2020 :

- *Quelles sont les missions de Service Civique qui favorisent l'engagement bénévole ?*

L'intensité de l'engagement bénévole des volontaires de Service Civique diffère selon leurs profils et selon le type de mission effectué. Si les volontaires de Service Civique sont en moyenne un peu plus souvent bénévoles que les jeunes d'âge comparable, tant avant qu'après la mission, les degrés d'engagement varient selon le niveau de diplôme, le statut d'activité et le genre. Près de la moitié des volontaires déclarent que leur mission a eu une influence positive sur leur envie d'être bénévole. Il apparaît que les missions réalisées dans les associations favorisent plus l'engagement bénévole que celles effectuées dans le secteur public.

- *Les volontaires en Service Civique : des parcours de formation et d'insertion variés.*

Entre les volontaires qui effectuent leur Service Civique pendant leurs études ou dans la continuité du baccalauréat, ceux pour qui la mission s'inscrit dans un parcours professionnel déjà entamé et ceux qui se sont tournés vers le dispositif suite à une longue période de chômage, les parcours des volontaires en amont et en aval de la mission sont très variés. Leurs niveaux d'études sont proches de l'ensemble des jeunes mais montrent que le

dispositif attire davantage des jeunes en réorientation, ceux n'ayant pas terminé leurs études et ceux ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas une insertion professionnelle immédiate aisée. Six mois après leur mission, les volontaires sont environ un tiers à être en emploi, un tiers en études, et un autre tiers au chômage ou inactifs.

## LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES JEUNES

Les enjeux d'évaluation et de valorisation des compétences acquises par les volontaires pendant leurs missions font partie du 2ème axe des orientations stratégiques du Service Civique pour 2018-2019 et du plan d'action 2020. Pour y répondre, l'Agence du Service Civique a notamment engagé un travail de refonte du bilan nominatif.

### Une expérience insuffisamment reconnue

Le modèle actuel de bilan nominatif ne prend pas assez en compte les spécificités du Service Civique en matière de compétences transversales et de compétences liées à l'engagement et ne permet pas de les partager efficacement avec les acteurs de l'après-Service Civique : service public de l'emploi et de l'insertion, entreprises, établissements d'enseignement dans le cas de reprise d'études. Si 71% des volontaires estiment que leur mission de Service Civique les a aidés dans la définition de leur projet d'avenir<sup>9</sup>, **68% des jeunes âgés de 16 à 25 ans estiment que le dispositif n'est pas suffisamment reconnu par le système éducatif**, 78% par les entreprises et le monde professionnel d'une part et par la société en général d'autre part<sup>10</sup>. Par ailleurs, il apparaît que les tuteurs se sentent peu outillés pour accompagner les volontaires dans ce domaine<sup>11</sup>.

### Une nouvelle évaluation et valorisation des compétences

L'Agence du Service Civique s'est donc engagée dans l'expérimentation de plusieurs outils d'évaluation et de valorisation des compétences, afin de tester leur adéquation aux besoins des volontaires en Service Civique et des acteurs de l'après Service Civique.

Le référentiel de compétences transversales proposé par le projet européen RECTEC<sup>12</sup> a été retenu comme cadre de travail. Il est construit autour des douze compétences transversales de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes, graduées en quatre paliers, en cohérence avec le Cadre européen des certifications. Un groupe de travail, composé des équipes de l'Agence du Service Civique, du projet RECTEC et de référents Service Civique des départements d'expérimentation (Seine-et-Marne et Hauts-de-France), a adapté cette carte de compétences au contexte du Service Civique. Elle a été ensuite discutée avec des organismes d'accueil des secteurs associatif et public, les membres du Club de valorisation du Service Civique en entreprise, et les volontaires du Collège des volontaires. 9 compétences ont été retenues et graduées au sein de trois pôles : réflexif, communicationnel et organisationnel. Au premier semestre 2020, la carte de compétences a pu ainsi être expérimentée auprès de volontaires et de tuteurs des deux départements expérimentateurs. Cette nouvelle carte des compétences devient, en 2021, un outil structurant d'évaluation et de suivi des compétences au service des tuteurs pour accompagner les volontaires dans la préparation au projet d'avenir.

D'autres outils, complémentaires, ont été testés en 2020 (JobReady, Open Badge), pour certains avec l'aide des référents territoriaux dans le Rhône. Ce sont autant d'instruments utiles aux volontaires pour se situer et valoriser les acquis de leur expérience en mission.

<sup>9</sup> Source : Enquête post-service civique 2018, ASC

<sup>10</sup> Source : IFOP 2019

<sup>11</sup> Le Service Civique dans les associations, enquête Talleu, 2019

<sup>12</sup> Projet Européen RECTEC : reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications, <http://rectec.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/135/2019/06/RECTECBrochure-.pdf>

## LES ORGANISMES PARTENAIRES, AU CŒUR DE L'ACTION DE L'AGENCE

### LES ORGANISMES, BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE PAR L'AGENCE

#### **Service Civique**

Les organismes éligibles à l'accueil de volontaires sont les structures à but non lucratif, les personnes morales de droit public, les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte, les sociétés dont l'Etat ou la Banque de France détient 100% du capital ou disposant d'un label attribué par le ministère de la Culture, les organisations internationales dont le siège est implanté en France ou les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées de droit.

En 2020, près de 10 400 organismes sont agréés pour l'accueil d'au moins 1 volontaire en Service Civique. La répartition des volontaires dans les différents types de structure est assez stable par rapport à 2019 : les associations sont les principales structures d'accueil, suivies par les services de l'Etat.

#### **Répartition des organismes agréés en fonction du statut juridique**

Type d'organisme	
Associations, Fédérations ou Unions	82%
Collectivités territoriales	12%
Etablissements publics	3%
Autres	2%
Fondation, Fonds de dotation, Mutuelle ou Syndicat	0,7 %
Services de l'Etat	0,3%

#### **Répartition des volontaires en fonction du type de structure d'accueil**

Type d'organisme	
Associations, Fédérations ou Unions	57,5%
Services de l'Etat	24%
Etablissements publics	8%
Collectivités territoriales	5%
Fondation, Fonds de dotation, Mutuelle ou Syndicat	4,5%
Autres	1%

### **Une campagne d'agrément exceptionnelle dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution »**

Pour répondre à l'annonce du président de la République de créer 100 000 missions supplémentaires de Service Civique par an, et à l'inscription de cet objectif dans le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution », l'Agence a mené durant l'été 2020 une campagne d'agrément supplémentaire exceptionnelle à destination des organismes nationaux. Plus de 18 800 missions supplémentaires ont été créées entre septembre et décembre 2020, notamment dans cinq domaines prioritaires correspondant à des besoins sociaux et sociétaux accrus engendrés ou accrus par la crise sanitaire : solidarités intergénérationnelles ; accompagnement scolaire, continuité pédagogique, accompagnement des jeunes « décrocheurs » et des mineurs ; égalité femmes/hommes ; inclusion ; transition écologique.

### **FOCUS : Les collectivités territoriales**

En 2020, 5,5 % des volontaires ont été accueillis au sein de collectivités territoriales agréées. Si le nombre de volontaires en mission dans ces structures publiques a très fortement augmenté depuis 2010, leur part parmi l'ensemble des volontaires reste stable.

La très légère diminution de volontaires accueillis en 2020 concerne essentiellement les communes et les EPCI. L'année 2020 a en effet été caractérisée par la tenue d'élections municipales, dont la date a dû être repoussée en raison de la crise sanitaire, décalant par conséquent le lancement de projets d'accueil de volontaires par les nouveaux exécutifs. Par ailleurs, les collectivités ont été fortement mobilisées pour accompagner leurs populations en cette année de crise sanitaire et de ses diverses conséquences, une gestion de crise qui a modifié le fonctionnement des services accueillant habituellement des volontaires.

En dépit de ce contexte particulier, cette année encore, une nette majorité des volontaires accueillis au sein de collectivités locales réalisaient leur mission dans des communes (72 %), tandis que 7 % agissaient pour l'intérêt général dans des intercommunalités (métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes), 20 % dans des conseils départementaux et 1 % dans des conseils régionaux.

À l'issue de cette période électorale et dès le lancement du plan « 1 jeune, 1 solution », l'Agence a déployé des actions pour mobiliser prioritairement les collectivités dans l'accueil de volontaires en Service Civique : développement de partenariats avec les associations d'élus (AMF, AMRF, APVF, ADF...) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), instruction aux préfets en septembre pour prioriser l'action des services déconcentrés en charge du Service Civique en direction des collectivités locales, élaboration de documents de communication spécifiquement destinés aux collectivités (dépliant et exemples de missions), campagne de communication dédiée aux collectivités dans les médias spécialisés et en ligne, déplacements de la Présidente de l'Agence auprès des collectivités à mobiliser et élaboration d'un protocole d'accord régional en faveur de l'engagement des jeunes avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

### **Projet Youth Act 4 Alps (YAFA) porté par le Conseil Régional (CR) PACA :**

Le projet Youth Act 4 Alps (YAFA), s'est bâti dans le cadre de la présidence française de la Stratégie de l'UE pour les Alpes (SUERA) et vise à s'appuyer sur certaines thématiques fortes (jeunesse, environnement, entrepreneuriat, citoyenneté) pour donner un cadre de travail politique aux participants du projet. Le projet a réuni lors de trois séminaires

transnationaux, environ 150 participants qui ont formé un Parlement des jeunes alpins. Ces rencontres avaient pour objectif de créer un climat propice pour donner la parole aux jeunes et de leur permettre de se saisir de cette opportunité. Les jeunes ont élaboré une série de recommandations adressées aux décideurs politiques dans les champs de la jeunesse, du développement durable et de l'entrepreneuriat sur la région alpine.

Dans le cadre de la crise sanitaire deux des trois séminaires ont eu lieu en ligne et les activités prévues ont été adaptées à ce format numérique. Un noyau de 10 jeunes actifs par pays a pu être mobilisé depuis le lancement du projet et a permis de constituer une réelle cohésion de groupe en facilitant les discussions et les activités parlementaires. Les décideurs sont restés également mobilisés et ont participé activement aux deux événements en distanciel.

Le projet a réuni des partenaires allemand, italien et autrichien.  
Financement accordé de 49 307 €

### **Volet Jeunesse du programme Erasmus+**

<b>Action clé</b>	<b>Nombre de projets reçus</b>	<b>Nombre de projets sélectionnés</b>	<b>Taux de sélection  (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)</b>	<b>Montant total subventionné</b>	<b>Nombre de participants dans les projets acceptés</b>
KA105 - Mobilité des acteurs de jeunesse	317	115	36,3 %	3 422 918 €	3 723
KA205 Partenariats stratégiques	177	31	17,5 %	4 859 673 €	5 028
KA227 Partenariats pour la créativité	49	16	32,7 %	2 808 697 €	3 682

### **Les mobilités des acteurs de jeunesse (action clé 105)**

Ce volet du programme Erasmus+ favorise la rencontre et les échanges de pratiques entre les acteurs de jeunesse. Il s'adresse à toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle. Les porteurs peuvent initier et coordonner une activité ou être partenaire d'un projet organisé dans un autre pays. En 2020, 3 723 acteurs

de jeunesse ont pu échanger avec des homologues européens de 730 organisations sur leurs pratiques professionnelles.

### **Les partenariats stratégiques (action clé 205)**

Les partenariats stratégiques offrent l'opportunité à des organisations actives dans les domaines de la jeunesse (associations, fondations, collectivités...) de coopérer afin de mettre en place des pratiques innovantes (formations, apprentissages, outils pédagogiques, productions culturelles...) et d'échanger des bonnes pratiques à l'échelle européenne.

177 partenariats stratégiques ont été sélectionnés en 2020. Ces partenariats ont conduit à la mise en œuvre de projets d'échanges de bonnes pratiques ou d'innovation, sur des thématiques liées au travail de jeunesse, à l'environnement, au renforcement des compétences, notamment numériques, et à l'inclusion.

## UNE INGÉNIERIE DE PROJETS ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

### **Plan de relance, AMI ruralité, démarche de grand programme**

Le 14 juillet 2020, le président de la République a annoncé la création de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires par an, dont 20 000 dès 2020. Cette augmentation est au cœur du volet dédié à l'engagement du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution ».

Cette impulsion s'est traduite par le lancement, le 31 juillet 2020, d'une campagne exceptionnelle d'agrément portant sur des thématiques d'intérêt général particulièrement attractives pour les jeunes et répondant à des besoins sociaux et sociétaux révélés ou accrus par la crise sanitaire.

Lors du 2ème comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, le Gouvernement a rappelé l'important potentiel de déploiement du Service Civique dans le monde rural, à la fois pour donner des perspectives d'engagement à des jeunes de ces territoires et pour permettre à des jeunes d'autres territoires de découvrir les zones rurales. Afin de doubler le nombre de volontaires du Service Civique dans les territoires ruraux, et de renforcer l'accompagnement des intercommunalités rurales dans leurs premiers accueils de volontaires, l'Agence du Service Civique a élaboré son premier appel à manifestation d'intérêt : « Jeunes engagés de la ruralité ». Cette expérimentation a été lancée début 2021.

### **Un partenariat innovant avec la Région Nouvelle-Aquitaine**

L'Agence du Service Civique et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conclu une convention triennale en faveur de l'engagement des jeunes néo-aquitains.

Cette convention prévoit un pilotage concerté du Comité de coordination régionale du Service Civique et le développement de projets communs associant les acteurs du territoire et les volontaires.

Renouvelé en 2020, ce partenariat couvre désormais l'ensemble des programmes d'engagement portés par l'Agence du Service Civique, c'est-à-dire que s'y ajoutent Erasmus+ Jeunesse et Sport et le Corps européen de solidarité. Plusieurs objectifs communs ont été actés : accessibilité pour tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, développement de missions dans les territoires ruraux et en politique de la ville, intégration des objectifs de développement durable, etc.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit également un soutien aux acteurs de son territoire pour développer des missions de Service Civique et des projets de mobilité non formelle et faire bénéficier les jeunes de la région de dispositifs d'orientation, de formation, d'aide à la recherche d'emploi, etc.

Ce partenariat, aujourd'hui unique en France, sera proposé aux autres Régions françaises.



**LES EXEMPLES DE PROJETS COMPILES CI-DESSOUS SERONT REPARTIS DE MANIERE PERLEE DANS LE RAPPORT, LORS DE LA MISE EN PAGE**

## **EXEMPLES DE PROJETS**

### **La solidarité intergénérationnelle au cœur du Service Civique**

L'année 2020 et la crise sanitaire ont rendu particulièrement criant le besoin de solidarités intergénérationnelles.

Dès le premier confinement, les missions de Service Civique ont été adaptées, à l'initiative des organismes d'accueil et les jeunes eux-mêmes : création et envoi d'outils, de dessins, de courriers numériques à destination des résidents en EHPAD, organisation de « visites virtuelles », prise de nouvelles régulière par téléphone ou autres outils à distance, etc.

L'Agence du Service Civique a accompagné cette dynamique et fait de la solidarité intergénérationnelle un enjeu prioritaire de la campagne exceptionnelle d'agrément lancée en juillet 2020.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont annoncé l'objectif d'ouverture de plus de 10 000 missions de Service civique auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables.

### **2020 : un premier anniversaire pour le programme Volont'R et une année de mise à l'épreuve pour tous**

Le 11 février 2020, le programme Volont'R a fêté son premier anniversaire. Porté par l'Agence du Service Civique, la DIAIR et un certains nombres d'associations, le programme Volont'R permet à des jeunes réfugiés de s'engager dans un Service Civique et à des jeunes d'effectuer des missions de Service Civique auprès de réfugiés. En 2020, 3 624 jeunes ont participé à ce beau programme. Depuis sa création, ce sont 7 418 jeunes qui se sont engagés. Pour marquer cet anniversaire, 120 jeunes volontaires en service civique, leurs tuteurs, ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs partenaires du programme se sont réunis au Musée national de l'histoire de l'immigration.

Un mois après le premier anniversaire du programme Volont'R, la crise sanitaire et notamment le premier confinement ont mis à l'épreuve les structures d'accueil. Celles-ci ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Unis-Cité a mobilisé ses réfugiés maîtrisant le français pour en faire des relais de l'information diffusée par l'État. Certains jeunes ont été sollicités par la DIAIR pour contribuer à la traduction du site réfugiés.info, afin de permettre aux réfugiés et leurs aidants d'accéder à une information fiable, accessible et traduite. Cela a permis de faire place à une nouvelle forme de solidarité : une solidarité distancielle, virtuelle, sincère et réelle.

#### L'impact du programme Volont'R

Une enquête socio-anthropologique sur l'impact du programme Volont'R sur l'intégration des personnes réfugiées est en cours de réalisation. Cette enquête a été lancée en janvier 2020, par le laboratoire de recherche Expérice de l'Université Sorbonne Paris Nord, en partenariat avec la DIAIR, dans 6 grandes villes (Paris, Metz, Dijon, Lyon, Rennes et Nantes), auprès des

volontaires en Service Civique des associations de la Ligue de l'Enseignement, d'Unis-Cité et de Concordia. Le premier bilan intermédiaire indique une hétérogénéité de profils et d'origines au sein des jeunes réfugiés, mais également une amélioration significative de la maîtrise de la langue française et une accélération de l'intégration des personnes réfugiées grâce à leur mission de Service Civique.

**Missions accomplies** – Douze volontaires en Service Civique racontent leurs expériences d'engagement en Seine-Saint-Denis.

A l'occasion des 10 ans du Service Civique, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Seine Saint Denis a réalisé un recueil de textes publié fin 2020 sous la forme de témoignages écrits par les volontaires eux-mêmes. Ils mettent en lumière la richesse de leurs parcours.

Cette initiative a été menée en collaboration avec l'association Zone d'Expression Prioritaire. Ces récits dont ils sont les auteurs expriment toute l'amplitude des expériences vécues et l'importance du soutien apporté aux jeunes volontaires par les différents acteurs, tuteurs, responsables associatifs ou publics, agents de l'État.

### **Martinique Civique Tour**

Le Martinique Service Civique Tour s'est déroulé du 12 au 23 Octobre 2020. Il avait pour objectif de promouvoir le service civique auprès de la population et sur des secteurs accueillant peu de volontaire, valoriser les volontaires à travers leur mission, faciliter le recrutement de volontaire. De nombreuses rencontres, animations et démonstrations ont eu lieu dans 6 endroits différents. Lors de cette première édition 375 jeunes ont été touchées par cette opération, 22 organismes agréés mobilisés, 12 nouveaux organismes en cours d'agrément – 8 collectivités sensibilisées.

### **Rencontre « Jeunes et dynamiques collectives » en Bretagne**

La rencontre "jeunes et dynamiques collectives" a été organisée par le CRESS Bretagne. Elle a permis d'avoir un temps d'échange et d'analyse de pratiques de tutorat mené avec de nombreux partenaires du Service Civique en Bretagne et de rassembler les volontaires autour de leurs projets personnels et professionnels "Le service Civique! Et après..." organisé en collaboration avec l'association Concordia.

La question de la valorisation des compétences et de l'engagement a également été abordée.

### **Lancement d'une application pour les volontaires en Sarthe**

La Direction départementale de la cohésion sociale de la Sarthe a lancé une application mobile pour faciliter l'accès des jeunes volontaires à l'information qui les concerne directement par un outil de communication adapté à leurs usages.

Elle permet aux volontaires d'avoir toutes les informations du Service Civique, les actualités en Sarthe en temps réel, un agenda avec les temps forts, des informations sur les droits et devoirs des volontaires, les contacts utiles, le calendrier et les inscriptions aux formations civiques et citoyennes...

### **Carrefour des engagés (table ronde en format radio avec la Présidente)**

**Action clé : Échanges de jeunes**

Organisation :	AU NOM DE LA DANSE
----------------	--------------------

	E10169671
Budget :	13165 €
Numéro de projet :	2020-1-FR02-KA105-017123

### Résumé :

Le projet "Mouvement pour la MER " est une rencontre artistique entre 17 jeunes européens (grecs et français) dont 9 jeunes étaient en situation de handicap, qui s'est déroulée du 3 septembre 2020 au 7 septembre 2020. La plupart des jeunes étaient déjà engagés dans une pratique régulière de création artistique. L'objectif du projet est de sensibiliser, mobiliser et fédérer les jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non, autour des enjeux environnementaux, grâce à une double démarche de création artistique et d'action écologique autour d'activités aquatiques.

Le projet a permis aux jeunes de partager leur expérience artistique mais aussi d'être créatifs et innovants dans leurs projets écologiques en utilisant la danse pour changer de regard sur la nature en relation avec son propre corps et celui des autres.

### **Action clé : Mobilité des acteurs de jeunesse :**

**Type de projet : 2019-3-FR02-KA105-016582 / Mobilité d'acteurs de jeunesse**

**Nom du porteur de projet : VIA BRACHY – Toulouse**

**Subvention E+ : 22 568,28 €**

La formation "*DARE : Demystifying fears and failures to take action*" s'est déroulée en France du 3 au 10 mars 2020. Elle a rassemblé 26 travailleurs sociaux et acteurs de jeunesse et d'éducation populaire venus de Grèce, du Portugal, de France, d'Estonie, d'Allemagne et d'Espagne. Tous sont engagés dans l'accompagnement de jeunes ou de personnes victimes de discriminations, fragilisées, en reconversion professionnelle ou rencontrant des difficultés d'insertion dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, dans le développement de leurs initiatives ou dans leur démarche de création d'activité.

La formation a traité des émotions, des peurs et des croyances qui empêchent d'agir ou nuisent au développement d'initiatives, personnelles et collectives, ou à l'exercice de la citoyenneté. Les participants ont pu partager leurs expériences et bénéficier du regard de professionnels pour définir les concepts clefs de la rencontre, préciser les enjeux d'un travail sur les peurs, les émotions et les échecs et s'approprier des outils et des méthodes éprouvées. Ils ont pu améliorer leur pratique professionnelle en travaillant sur des cas concrets et sont accompagnés par leurs organisations pour partager ce savoir en leur sein.

### **Action clé : partenariats stratégiques**

**Apprentis d'Auteuil**

**N° 2017-2-FR02-KA205-013248**

**Titre : Construire des savoirs à partir des pratiques locales : une solution pour une meilleure prise en charge et intégration des mineurs non accompagnés en Europe**

**218 325 €**

### Éléments :

Ce projet réunit des partenaires issus de France, d'Italie, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Belgique pour améliorer le travail auprès des migrants mineurs.

D'une durée de 36 mois, il soutient le travail des professionnels impliqués dans l'accompagnement des mineurs isolés et non accompagnés grâce à la mise en œuvre d'un " carnet numérique " qui permet aux professionnels d'assurer un suivi en s'appuyant sur des méthodologies et des pratiques adaptées.

Alors que la plupart des formations préexistantes restent principalement théoriques, le projet propose un processus d'apprentissage empirique et des méthodologies informelles.

L'approche intersectorielle du partenariat reflète la réalité de terrain et la multiplicité des professionnels et des secteurs intervenant auprès des jeunes mineurs et répond au besoin de croiser les pratiques afin d'améliorer les réponses.

**Action clé: Dialogue structuré régional de la jeunesse des Hauts-de-France 2020 – 2021**

**COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE DES HAUTS-DE-France (CRAJEP)**

**48 380 €**

Le projet « Dialogue structuré régional de la jeunesse des Hauts-de-France 2020 – 2021 » vise à développer des espaces de participation à la vie politique des jeunes à différentes échelles territoriales.

D'une durée de 24 mois, il prévoit d'outiller et former les professionnel-le-s de la jeunesse et les jeunes, de développer l'implication des jeunes par la mise en place d'un Conseil de la Jeunesse du Dialogue Structuré (CJDS), de faciliter la prise en compte, par les décideurs, de la participation des jeunes aux politiques publiques.

La première activité « l'Agorapep 100 % numérique », réalisée en visioconférence, a permis à 46 jeunes et 5 décideurs de développer des propositions concrètes sur la démocratie et l'école, le décrochage scolaire, la transition écologique ou l'insertion professionnels. Toutes pourront être portées en vues des élections départementale et régionales de 2021 !

**Exemple de projets Corps européen de solidarité**

**Corps européen de solidarité/volontariat**

**Titre du projet : Volontaires pour la coopération culturelle et la solidarité**

**Nom du porteur : Association Bokra sawa**

**Subvention CES : 16.020€**

Dans le cadre de la célébration du 150ème anniversaire de l'ouverture du canal de Suez, les associations Bokra Sawa (France) et Torraha (Egypte) ont initié un projet de mobilité de deux jeunes français à Alexandrie (Egypte) pendant 12 mois.

Ce projet vise à venir en aide à des réfugiés et des jeunes ayant moins d'opportunités, principalement des femmes et enfants vulnérables ou en situation de pauvreté. Les volontaires ont l'occasion d'animer des activités et des ateliers sur l'intégration des réfugiés dans différents lieux, tels que des centres sociaux ou des écoles et peuvent également participer ou animer des événements à l'Institut français pour témoigner de leur mission et de leur expérience.

**Type de projet : Corps européen de solidarité / stage - emploi**

**Titre : La Musique, vecteur d'inclusion et de liens entre les peuples**  
**Nom du porteur : Association Topophone**  
**Subvention CES : 12.283€**

L'association Topophone accueille trois jeunes, l'un en stage et deux en emploi, dans le cadre de trois projets différents visant à promouvoir la musique comme outil éducatif et de lien social, grâce à un programme d'accès à la pratique musicale au sein des zones prioritaires toulousaines.

Les trois missions portent sur l'organisation du festival Ellips 2021, avec la production de l'événement et la mise en place d'une médiation culturelle auprès de jeune public ; l'animation d'ateliers musicaux dans le cadre du Parcours de Création Musicale de Topophone ; et la coordination du projet européen « la musique au cœur des échanges ».

Ce projet a pour ambition de favoriser l'éducation et l'insertion grâce à la musique, l'euroanéité et l'ouverture culturelle des jeunes, et l'acquisition de méthodes pédagogiques européennes pour l'expression et l'esprit critique des jeunes.

**Type de projet : Corps européen de solidarité/projet de solidarité**  
**Titre du projet : NATURE - Initiative des jeunes Ambassadeurs pour l'environnement en faveur de la biodiversité réunionnaise**  
**Nom du porteur : Groupe informel de jeunes soutenu par l'association « Ambassadeur pour l'environnement »**  
**Subvention CES : 6000€**

Le projet porté par ces jeunes réunionnais vise à lutter contre les espèces exotiques envahissantes au profit de la restauration écologique d'une espèce endémique de La Réunion en danger critique d'extinction : le latanier rouge. Il s'agit de restaurer une parcelle de forêt sèche via une mobilisation citoyenne et de revaloriser des espèces endémiques et indigènes au détriment des plantes exotiques dans les jardins des particuliers aux alentours de la ravine restaurée. Le projet vise plus largement à sensibiliser les habitants à la préservation et la protection des espèces indigènes et endémiques de la Réunion en créant des jardins sanctuaires. Enfin les jeunes favorisent la découverte d'espèces méconnues du grand public, telle que les holothuries, en permettant de les approcher de près dans le récif et en fournissant des supports pédagogiques.

**SALTO YOUTH Euromed / NET / TCA**  
**EUROPE GOES LOCAL – L'Europe au service du travail de jeunesse au niveau local**

Le partenariat inter-agence *Europe Goes Local*, regroupant 25 agences nationales, est une plate-forme de coopération européenne pour le développement de la qualité dans le travail de jeunesse local à travers le plaidoyer, l'échange de connaissances, l'apprentissage par les pairs et la mise en réseau des acteurs.

Elle vise à renforcer la communauté de pratique du travail de jeunesse au niveau local en ciblant tout particulièrement les services jeunesse des municipalités et les acteurs locaux du travail de jeunesse.

L'adaptation numérique de l'activité suite à la crise sanitaire a permis de continuer à travailler sur la charte portant sur le travail de jeunesse et son appropriation ; de lancer la nouvelle instance des Ambassadeurs de la charte pour soutenir son appropriation au niveau local ; de déployer un Kit visant à accompagner l'utilisation de la charte au sein des services jeunesse

en municipalités et la formation d'experts pour les accompagner ; et de définir les suites à donner au projet dans la nouvelle programmation des programmes européens.

### **Le *coaching* pour accompagner les organisations parties prenantes au Corps européen de solidarité**

En 2020, le *coaching* a fait son apparition dans le programme d'activités Net. L'idée est de permettre à des organisations et à des groupes informels de jeunesse de recevoir un accompagnement personnalisé pour le dépôt ou la mise en œuvre d'un projet CES. L'accompagnement est réalisé par l'équipe de formateurs de l'AFEJS, en lien avec les correspondants régionaux de l'AFEJS. En 2020, plus de 15 structures de l'Hexagone et des Outre-Mer ont bénéficié de ce dispositif.

### **YWARE - Partenariat de long terme contre la radicalisation violente et l'extrémisme**

En 2020, le partenariat transnational copiloté par l'AEFJS autour du travail de jeunesse contre la radicalisation violente et L'extrémisme (Youth Work Against Violent Radicalisation & Extremism - YWARE) s'est concentré sur le renforcement des compétences des travailleurs de jeunesse dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente et de l'extrémisme, et le partage d'expérience et la mise en réseau de structures travaillant sur cette thématique. En 2020, le partenariat a permis : l'élaboration conjointe d'un « Modèle de compétence pour les animateurs de jeunesse dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente » ; la réalisation d'une boîte à outils « TOOL KIT : le travail de jeunesse contre la radicalisation violente et l'extrémisme<sup>13</sup> ; le développement d'échanges entre les structures actives dans la phase de prévention "*Match. Exchange. Develop. Youth Work against violent radicalisation and extremism*"; la mise en ligne de formations sur le développement de modèles de compétences pour les animateurs de jeunesse ; et la mise à jour de la recherche publiée en 2017 sur les bonnes pratiques.

---

<sup>13</sup> [youthcommunityresilience.eu/2020/04/25/tool-kit-youth-work-against-violent-radicalisation-and-extremism/](https://youthcommunityresilience.eu/2020/04/25/tool-kit-youth-work-against-violent-radicalisation-and-extremism/)

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES

### **Une formation et un accompagnement des organismes qui s'adaptent en distanciel**

Afin d'accompagner les organismes d'accueil et les tuteurs, l'Agence du Service Civique propose depuis plusieurs années une offre de formation sur l'ensemble du territoire national, animée par le groupement solidaire Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement, en lien avec les référents territoriaux du Service Civique. Cette offre vise à créer et consolider un socle de connaissances sur le Service Civique et à améliorer son appropriation par les organismes d'accueil de volontaires. Elle est aussi un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences et de pratiques entre des organismes et tuteurs de secteurs variés. Ces formations sont animées avec des méthodes pédagogiques actives et inspirées de l'éducation populaire.

En 2020, l'offre de formation a dû et a su s'adapter au contexte sanitaire en transformant la majeure partie des modules en formation à distance. Les contenus et outils pédagogiques ont été adaptés et des outils interactifs de formation à distance ont été mobilisés. Grâce à ces évolutions, plus de 650 formations ont été réalisées pour former plus de 8 300 participants. Les territoires qui ont maintenu un niveau élevé de programmation ont eu massivement recours aux formations à distance. **Les participants sont particulièrement satisfaits des formations proposées : près de 90 % des participants notent entre 7 et 10 la formation à laquelle ils ont participé, 91 % sont satisfaits ou très satisfaits des méthodes pédagogiques et 94 % le sont de l'adaptation des formateurs à leurs attentes.**

Les dynamiques territoriales et les collaborations entre les référents territoriaux du Service Civique et le groupement solidaire ont également fait naître des expérimentations qui ont été conçues et mises en œuvre en 2020. De nouveaux modules et contenus pédagogiques ont ainsi été créés : un premier module pour former les organismes à l'accueil et l'accompagnement de volontaires en situation de handicap, afin de soutenir le développement de l'accès des jeunes en situation de handicap au Service Civique, et un second pour les former à la mise à disposition de volontaires, en particulier dans le secteur sportif. Cette dynamique d'expérimentation enrichit et continuera d'enrichir l'offre de formation proposée aux organismes.

### **Une offre d'accompagnement collectif étoffée**

L'Agence du Service Civique propose aux organismes qu'elle agréé ou qui font une demande d'agrément national un accompagnement collectif composé de réunions et d'ateliers, qui est complémentaire de l'accompagnement individuel fourni lors de l'instruction et après l'obtention de l'agrément. Cette offre d'accompagnement collectif a été particulièrement étoffée en 2020 avec l'adaptation des ateliers à distance et la création et l'animation de nouveaux ateliers, pour assurer un accompagnement plus soutenu et régulier pendant toute la durée de vie de l'agrément d'un organisme : réunions d'information sur les fondamentaux du Service Civique, ateliers de création de missions et de construction du projet d'accueil, ateliers de préparation au renouvellement d'agrément, etc. Cette offre contribue à l'émergence de projets d'accueil de volontaires et de missions de Service Civique de qualité.

### **L'offre d'accompagnement pour la mise en place du Corps européen de solidarité**

L'année 2020 a été particulièrement importante en matière d'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation 2021-2027 du Corps européen de solidarité. En effet, un changement de paradigme s'impose dorénavant avec un accès unique au financement *via* un processus de labellisation exigeant, visant à évaluer la

capacité de coordination des structures et leur approche stratégique sur plusieurs années pour mettre en place des projets de volontariat. Une fois labellisées, les structures peuvent, chaque année, demander de nouveaux financements avec un montant minimal garanti. L'Agence, pour accompagner au mieux les porteurs dans ce processus, a mis en place des webinaires thématiques, des sessions de question/réponse, des outils en ligne adaptés (*padlet*, vidéo, formulaire test...) ainsi que des ateliers spécifiques pour les têtes de réseaux ou des accompagnements individualisés pour les petites structures. Un regroupement virtuel des structures a également été organisé à l'automne 2020 pour initier les porteurs aux enjeux prioritaires du nouveau programme, à savoir le développement durable et l'inclusion, avec des ateliers d'échange de pratiques, premières étapes d'un parcours d'accompagnement qui se prolongera sur des ateliers plus techniques en 2021. Six formations dédiées aux tuteurs ont également été mises en place pour renforcer l'expertise des structures les plus récentes dans l'accompagnement des jeunes volontaires.

## LE CONTRÔLE, UN ENJEU ESSENTIEL

### Le contrôle des organismes d'accueil en Service Civique

Depuis 2010, le développement du Service Civique s'accompagne de mesures destinées à s'assurer que l'effort budgétaire consenti atteint les objectifs visés par cette politique publique, notamment en termes de qualité et de respect des principes fondamentaux du Service Civique. Si la recherche de la qualité intervient sur toute la chaîne de l'accompagnement du projet d'accueil, depuis la primo-information et durant toute la vie de l'agrément, la mission de contrôle vient, en complément, sécuriser le déploiement du Service Civique par des visites sur site et des vérifications sur pièces dans une logique de contrôle de conformité.

Bien avant le contrôle sur place toute une chaîne de vérifications et de sécurisation de la qualité intervient en amont et dès les ateliers d'émergence qui accompagnent la définition d'un projet d'accueil. Puis, toute demande d'agrément fait l'objet d'une analyse fine du respect des fondamentaux du Service Civique (intérêt général, citoyenneté, mixité, accessibilité, complémentarité, initiative...) qui garantit la qualité de la mise en œuvre. En complément, l'Agence a entamé fin 2019, des travaux majeurs destinés à reprendre les critères objectifs sous-tendant l'attribution annuelle des postes de Service Civique. Ce travail riche et partagé avec le comité stratégique porte sur la formalisation et la diffusion progressive, aux organismes agréés nationalement, des critères d'instruction utilisés. Cette diffusion sera organisée, dans un second temps, en direction des organismes agréés localement.

L'Agence organise également une veille de toute alerte relative à la qualité de la mise en œuvre du Service Civique à la fois sur les réseaux sociaux ou par un suivi scrupuleux de toute réclamation qui peut lui être communiquée par différents canaux : le standard, des mails ou le réseau des référents Service Civique sur tout le territoire. Les réclamations relatives aux agréments nationaux sont directement traitées par l'Agence du Service Civique et celles relatives aux agréments départementaux et régionaux sont traitées par les délégués territoriaux de l'Agence. Un enregistrement systématique permet d'identifier les agréments qui sont à l'origine des plus nombreuses réclamations et d'apporter une réponse à chaque situation. Le suivi de ces réclamations contribue à alimenter le tableau de bord de repérage des risques qui constitue un outil d'aide à la programmation des contrôles que ce soit au niveau national ou local. Il repose sur une batterie d'indicateurs qui mesure le niveau de risque d'un organisme agréé. Tout comme l'Agence du Service Civique dispose d'un classement du niveau de risque de ses organismes agréés au niveau national, chaque DRAJES et SDJES dispose également d'un tableau de bord comparable pour guider la priorisation de ses contrôles.

L'Agence se charge du contrôle des organismes nationaux, défini par un programme national, et les services déconcentrés de l'Etat se chargent des contrôles sur le plan local. Ils sont également associés au programme national de contrôle de l'Agence, sur lequel ils se mobilisent fortement chaque année.

En 2018 et 2019, le nombre total de contrôles réalisé était proche des 1 000 contrôles par an, portant le taux de contrôle à respectivement 11% et 10%<sup>[1]</sup>.

---

<sup>[1]</sup> Le taux de contrôle de l'année N rapporte le nombre de contrôles réalisés en année N au nombre de structures agréées ayant accueilli au moins un volontaire en année N-1.

En raison des périodes de confinement successives qui ont conduit à l'arrêt d'activité de certaines structures d'accueil ou à des modalités de fonctionnement totalement à distance, l'année 2020 a été marquée par une nette réduction des déplacements sur site. Les objectifs de contrôle ont donc été ajustés et réduits en cours d'année.

À la date de publication du présent rapport, seul le nombre de contrôles réalisés sur agréments nationaux est connu, les données des contrôles réalisés par les services départementaux et régionaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ne sont pas encore consolidées.

Après un niveau historiquement élevé en 2019 (93 contrôles), 38 contrôles ont été réalisés sur les agréments nationaux en 2020. Cela constitue malgré tout un niveau d'activité de contrôle supérieur aux années 2016/2017 de fort de développement du Service Civique<sup>[2]</sup>.

Les 11 procédures de retrait d'agrément lancées sur les agréments nationaux en 2019 ont été finalisées en 2020 et ont abouti, après phase de contradictoire, à 8 retraits confirmés. Ceux-ci ont consisté en des retraits partiels, c'est-à-dire de la perte du bénéfice de l'agrément uniquement par les structures dysfonctionnant au sein d'un agrément qui regroupe plusieurs structures d'accueil. Le taux de retrait final s'établit donc à 9% pour les contrôles réalisés en 2019<sup>[3]</sup>. Les autres procédures de retrait d'agrément qui avaient été lancées en 2019 ont été levées en 2020 à la suite de la mise en conformité des porteurs de l'agrément dans le cadre de la procédure contradictoire.

En 2020, la diffusion de la culture du contrôle s'est poursuivie avec des formations des équipes départementales et régionales réalisées à distance et la diffusion des outils de repérage des risques pour mieux cibler l'activité de contrôle.

### **Le contrôle des organismes des programmes européens**

Conformément aux règlements des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité (CES), les structures bénéficiant de financements doivent faire l'objet de contrôles par l'Agence, appelés « contrôles primaires ». Un plan de contrôles et d'audit annuel articule l'ensemble de ces contrôles.

En 2020, 558 contrôles primaires ont été réalisés, ils se répartissent en cinq catégories :

- Le contrôle des rapports finaux est réalisé pour tous les projets financés par l'Agence. Il s'agit d'un contrôle financier simplifié sur la base d'éléments déclaratifs (hors coûts exceptionnels) et d'un examen des résultats pédagogiques obtenus à l'issue du projet.

En 2020, 497 rapports finaux ont été traités.

- Le contrôle « en *desk check* » est un contrôle approfondi des dépenses du projet. Réalisé sur 10% des projets financés, le contrôle porte sur l'examen de l'ensemble des pièces de dépenses du projet et vise à examiner la réalité des coûts sur un projet.

En 2020, 51 contrôles en *desk check* ont été réalisés.

---

<sup>[2]</sup> 26 contrôles sur agréments nationaux en 2016 et 18 en 2017.

<sup>[3]</sup> Le taux de retrait d'agréments d'une année N, rapporte le nombre de retraits d'agréments confirmés après procédure contradictoire au nombre de contrôles réalisés en N. En 2018, il était de 12% sur agréments nationaux.

- La visite sur site est réalisée pendant la réalisation du projet pour 2% des projets financés de l'année. Ce moment, qui favorise les échanges entre l'Agence, les associations et partenaires ainsi que les jeunes, permet entre autres d'examiner le déroulement du projet et de préconiser des ajustements pédagogiques ou en termes de gestion.

En raison du confinement, 2 visites ont pu être réalisées en 2020 sur une programmation initiale de 13.

- 1 audit financier a été réalisé en 2020 sur un projet de l'action clé KA205 (partenariats stratégiques).
- L'audit système est effectué auprès des « *top receivers* » des programmes. L'agence contrôle sur place la capacité opérationnelle de la structure à gérer les projets subventionnés et s'entretient également avec les jeunes et les partenaires sur la mise en œuvre concrète du projet avec eux.
- L'audit système est effectué auprès des « *top receivers* » des programmes. L'audit est fait sur site et vise à s'assurer que la structure respecte les règles et normes édictées par le guide du programme. Le contrôle porte sur un examen de son organisation, sa capacité opérationnelle à gérer les projets subventionnés, et un contrôle financier du dernier projet financé par l'Agence. Cet audit est aussi l'occasion de rencontrer et échanger avec les jeunes et les partenaires sur la mise en œuvre concrète du projet. En 2020, 7 audits système ont été réalisés.

## EXÉCUTION FINANCIÈRE

COMPTES DE RESULTAT 2020 (en K€)						
CHARGES			PRODUITS			
	MONTANTS			MONTANTS		
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Achats et services extérieurs	16 313		Subventions d'exploitation	510 085		
Impôts et taxes	579					
Personnels	5 702		Autres produits de gestion	24 000		
Autres charges	445 818					
Amortissements et Provisions	670		Reprises sur amortissements et provisions	592		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>469 082</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>534 677</b>	<b>BENEFICE</b>	<b>65 595</b>
* dont charges d'intervention						

BILAN 2020 (en K€)						
ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 018	1 744	274	RESERVES FACULTATIVES		15 312
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	377	293	84	REPORT A NOUVEAU		1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	RESULTAT DE L'EXERCICE		65 595
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 395</b>	<b>2 037</b>	<b>358</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>80 908</b>
STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		484
AVANCES VERSEES	20	-	20	DETTES FOURNISSEURS		1 350
CREANCES DIVERSES	92 345	97	92 248	AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		41 088
DISPONIBILITES	31 182	-	31 182	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22	-	22	<b>TOTAL DETTES</b>		<b>42 438</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>123 569</b>	<b>97</b>	<b>123 472</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>123 830</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>125 964</b>	<b>2 134</b>	<b>123 830</b>			

Les produits constatés par l'Agence du Service Civique se composent quasi-exclusivement des subventions d'exploitation reçues de l'Etat et de la Commission européenne (95,4 % des produits d'exploitation).

Les charges constatées correspondent principalement aux dépenses d'intervention liées à la mise en œuvre du dispositif du Service Civique et des programmes européens Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps Européen de Solidarité.

L'activité financière de l'Agence a permis de dégager un bénéfice de 65,6 M€ au titre de l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*

La réalisation des missions de l'Agence du Service Civique repose sur un effectif global de 94,7 ETPT pour l'année 2020.

La structure des effectifs s'établit ainsi :

**EFFECTIFS 2020 EN ETPT**

	Sous plafond d'emplois	Hors plafond d'emplois	Total général
Contractuels de droit public :			
CDI	8,0	1,8	9,8
CDD	25,4	25,7	51,1
Personnels détachés sur contrat	18,8	8,8	27,6
<b>TOTAL ETPT EMPLOIS NON TITULAIRES</b>	52,2	36,3	88,5
Contrats aidés et apprentis	-	5,2	5,2
Autres (personnel mis à disposition)	-	-	1,0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	52,2	41,5	94,7

Les effectifs « sous plafond d'emplois » désignent les emplois financés par l'Etat (69 ETP pour l'année 2020) et ceux « hors plafond d'emplois » correspondent aux emplois financés sur les fonds européens (42,75 ETP pour l'année 2020). Les effectifs « sous plafond d'emplois » correspondent exactement aux emplois permanents. Toutefois, le plafond des emplois, exprimé en ETPT, n'est pas saturé en raison des vacances temporaires occasionnées par la mobilité des personnels et son augmentation à hauteur de 15 ETP lors du vote du budget rectificatif au Conseil d'administration de fin d'année 2020 dans le cadre du Plan Jeunes.

Les effectifs « hors plafond d'emplois » sont, quant à eux, contraints par la masse salariale disponible et par les frais de gestion versés par la Commission européenne.

\*\*\*\*\*

Situation de la trésorerie (en flux et en stock) :

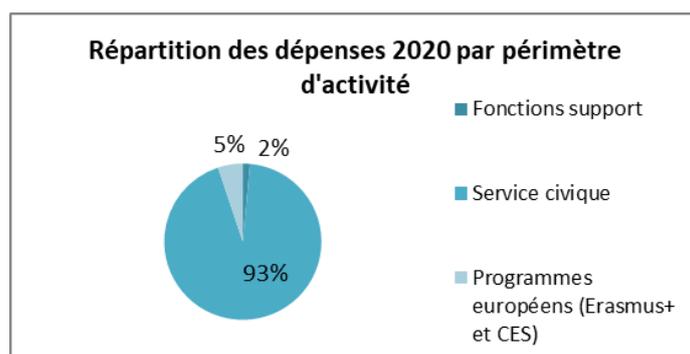
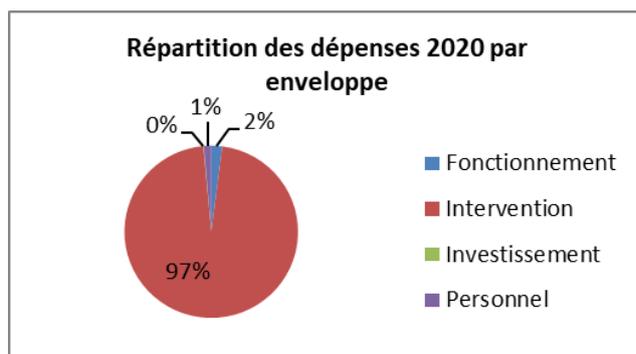
<b>Flux de trésorerie constatés en 2020</b>	
Encaissements constatés en 2020	540 220 038
Décaissements réalisés en 2020	536 556 440
<b>Flux de Trésorerie en 2020</b>	<b>3 663 598</b>

Evolution de la Trésorerie en 2019	
Situation initiale au 01/01/2020	27 518 693
Situation finale au 31/12/2020	31 182 291
Variation de Trésorerie 2020	3 663 598

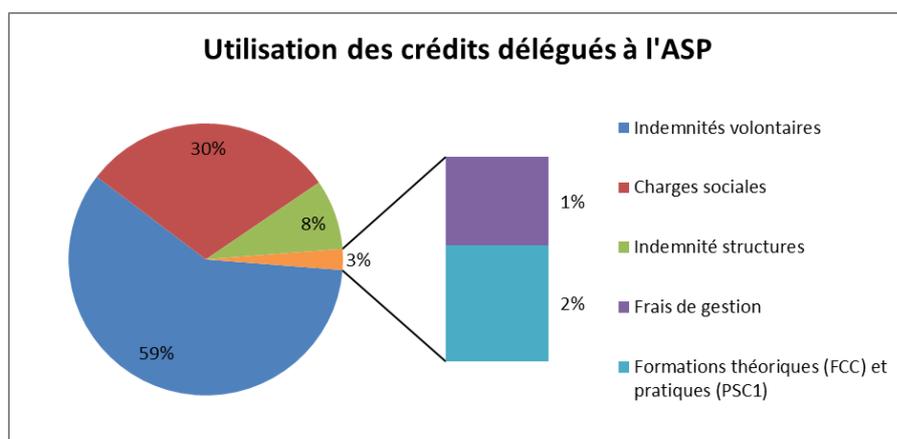
Au 31/12/2020, le niveau de trésorerie disponible s'établit à : 31 182 291 €.

## DONNÉES BUDGÉTAIRES EXÉCUTION 2020

**Le budget de l'Agence du Service Civique est marqué par la prépondérance des crédits d'intervention destinés au dispositif de Service Civique et la faible part des crédits de fonctionnement**

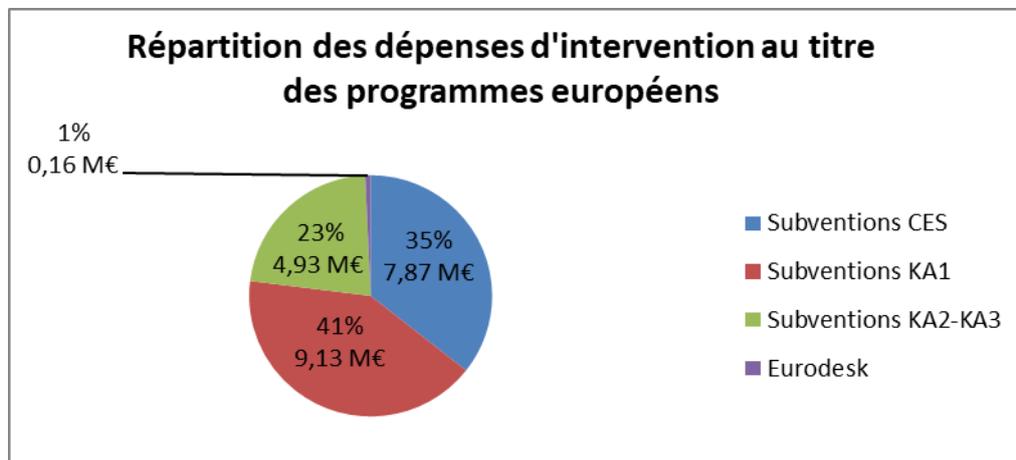


**Les crédits d'intervention du Service Civique sont essentiellement destinés à indemniser les volontaires et les structures d'accueil.**



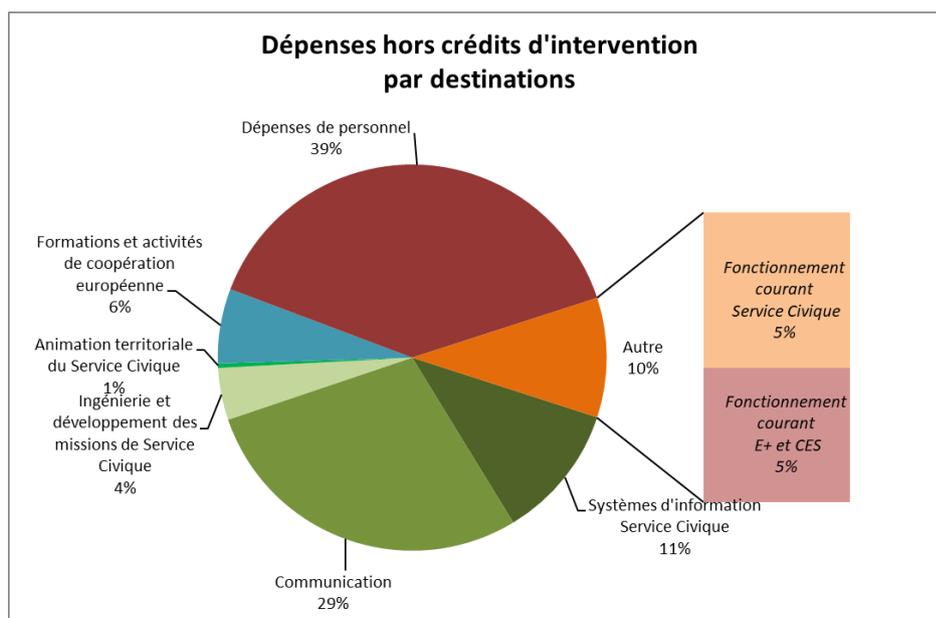
95% des crédits d'intervention (428 M€ en crédits de paiement) ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée du paiement des jeunes en Service Civique et de leurs structures d'accueil.

**Les dépenses d'intervention au titre des programmes européens sont marquées par le plein déploiement, en 2020, du Corps européen de solidarité (CES) lancé en 2018.**

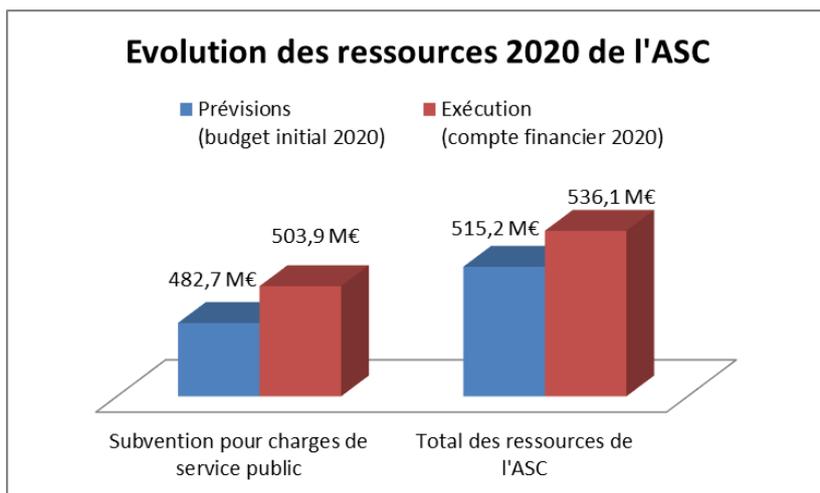


**La rémunération des personnels représente le premier poste de dépenses « support ».**

Pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs portés par l'Agence, 16,2 M€ de crédits hors intervention ont été mis en œuvre en 2020. Les charges de personnel représentent 39 % de ces crédits, soit 6,3 M€. Les dépenses dédiées au fonctionnement courant sont de 1,6 M€ (10%).



**L'exécution budgétaire 2020 a été marquée par une hausse des ressources en cours d'exercice.**



La subvention pour charges de service public (SCSP) représente 94 % des recettes de l'Agence. Des dotations complémentaires au cours de l'exercice 2020 ont conduit à une hausse de 4 % de ces recettes.

**Les recouvrements au titre du Service Civique ont été optimisés**